



LA TREMBLADE
RONCE LES BAINS

PLAN LOCAL D'URBANISME Révision



Dossier de Projet Arrêté

> Pièce n°7.6 – Annexe : Schémas des réseaux d'eau, d'assainissement, des déchets

PROCEDURE	PRESCRIT	PROJET ARRETÉ	APPROUVÉ
ELABORATION PLU	le 23.03.2003	le 06.05.2010	Le 20.10.2014
MODIFICATION N°1	le 02.07.2015		le 17.02.2016
MISE EN COMPATIBILITE n°1			le 04.03.2021
REVISION N°1	le 26.07.2017	le 06.03.2024	
VU POUR ETRE ANNEXÉ A LA DECISION EN DATE DU :		LE MAIRE :	



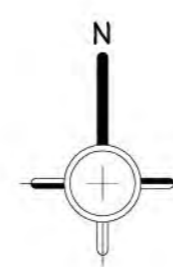
Communauté d'Agglomération
Royan Atlantique

Révision n°1 du zonage
d'assainissement

Commune de La Tremblade
Planche 2

Légende :

- Limites Communales
- Zonage d'assainissement collectif



Modification	Nature de la modification	Date

INGENIEURS-CONSEILS Dessiné par : KW
HYDRAULIQUE Le : 2018
 Siège Social
 23 Rue de Paris - 16 000 Angoulême
 Tél : 05 49 81 91 00 Fax : 05 49 81 91 01
 email : hrc@hrc.fr
 Echelle : 1/5 000
 1846_ET_Zonage_Dossier_final.dwg





Légende :

- Limites Communales
- Zonage d'assainissement collectif

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

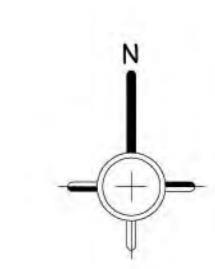


Communauté d'Agglomération
Royan Atlantique

Révision n°1 du zonage
d'assainissement

Commune de La Tremblade
Planche 3

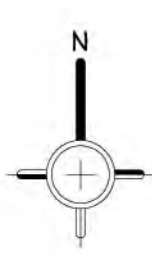
Modification	Nature de la modification	Date



INGENIEURS-CONSEILS
HYDRAULIQUE

Sigle Social
23 Rue de Paris - 16 000 Angoulême
Tel : 05 49 51 10 10 Fax : 05 49 51 10 11
www.ingenieurs-conseils.fr email : h2o@icm.fr

Dessiné par : KW
Le : 2018
Echelle : 1/5 000



Légende :

- Limites Communales
- Zonage d'assainissement collectif

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

Communauté d'Agglomération
Royan Atlantique

Révision n°1 du zonage
d'assainissement

Commune de La Tremblade
Planche 4

Modification	Nature de la modification	Date

INGENIEURS-CONSEILS

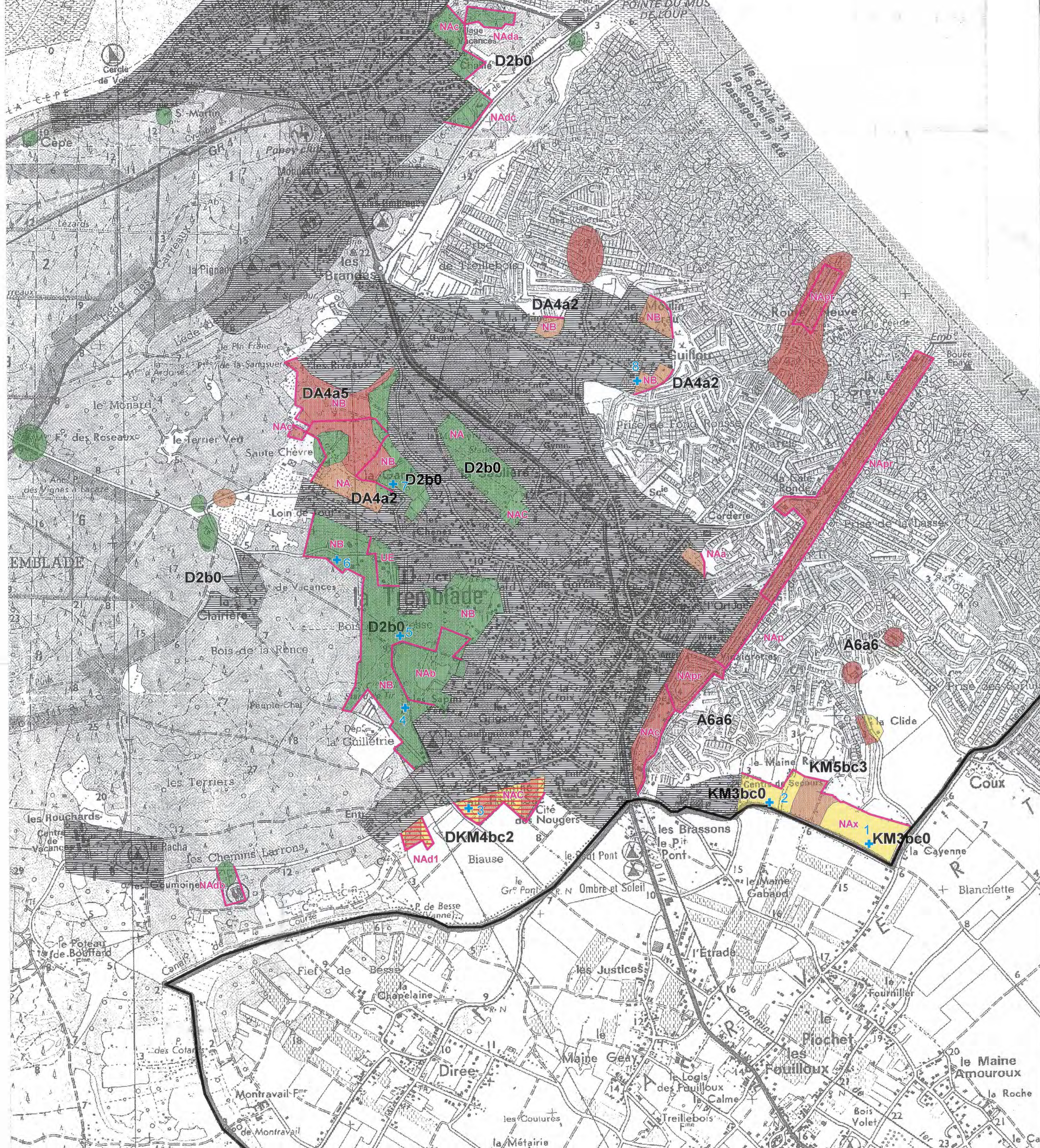
Siège Social
23 Rue de Paris - 16 000 Angoulême
Tel: 05 49 81 10 00 - Fax: 05 49 81 81 82
e-mail: contact@hydra.fr
www.hydra.fr

Dessiné par : KW

Le : 2018

Echelle :
1/5 000

1846_ET_Zonage_Dossier_final.dwg



LEGENDE DE LA CARTE DES SOLS

SUBSTRATUM		HYDROMORPHIE	
KM	Calcaire-marneux	0	sol sain
K	Calcaire	1	moyenne au delà de 50 cm
M	Marnes	2	moyenne au delà de 50 cm
R	Argiles de recouvrement	3	intense au delà de 30 cm
D	Formations dunaires	4	faible intensité dès la surface
A	alluvions	5	intensité inférieure à 50 % dès la surface
		6	très forte intensité dès la surface
			remontées de nappe

PROFONDEUR D'APPARITION DU SUBSTRAT		TYPE DE SOL	
1	entre 0 et 20 cm	a	sol d'apport
2	de 20 à 40 cm	b	sol brun
3	de 40 à 60 cm	bc	sol brun calcaire
4	de 60 à 90 cm		
5	de 90 à 120 cm		
6	au delà de 120 cm		

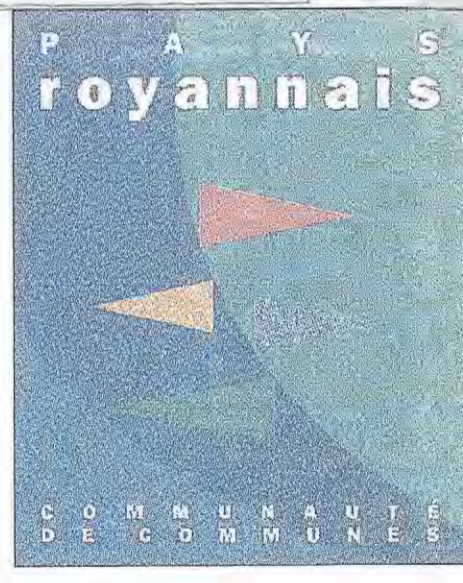
EXEMPLE : KM3bc0

KM : Calcaire-marneux
 3 : apparaissant entre 40 et 60 cm de profondeur
 bc : sol brun calcaire
 0 : sol sain

- TEST DE PERMEABILITE
- LIMITE ZONE CONSTRUCTIBLE : POS

APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

CLASSE COULEUR	APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	CONTRAINTES PRINCIPALES	DISPOSITIFS PRECONISES	
			EPURATION	DISPERSION
I	Site satisfaisant	Néant	Tranchées d'épandage	Sol (in-situ)
I-II	Site globalement satisfaisant	Perméabilité localement réduite	T F surdimensionnées ou filtre à sable drainé	Sol (in-situ) ou Exutoire
II	Site globalement satisfaisant	Profondeur du sol insuffisante	Sol reconstitué	Sol (in-situ)
II-III	Site moyennement satisfaisant	Profondeur insuffisante nappe hivernale	Sol reconstitué ou terre d'infiltration	Sol (in-situ) ou nappe
III	Site présentant des contraintes importantes	Perméabilité réduite, nappe temporaire	Filtre à sable drainé	Exutoire
IV	Site inapte présentant des contraintes majeures	Nappe permanente	Terre d'infiltration	Nappe
	Limite de l'assainissement collectif existant			



Société d'Etude des Sols pour l'Aménagement de l'Espace Rural
 Tél : 05 49 37 69 69 Fax : 05 49 37 69 70

**LA TREMBLADE
 PLANCHE NORD-EST**

**Aptitude des sols à
 l'assainissement individuel**

Echelle 1/10 000 ème

LEGENDE DE LA CARTE DES SOLS

SUBSTRATUM		HYDROMORPHIE	
KM	Calcaire-marneux	0	sol sain
K	Calcaire	1	moindre au delà de 50 cm
M	Marnes	2	moindre au delà de 30 cm
R	Argiles de recouvrement	3	intense au delà de 30 cm
D	Formations dunaire	4	faible intensité des la surface
A	alluvions	5	intensité inférieure à 50 % des la surface
		6	très forte intensité des la surface
			remontées de nappe
PROFONDEUR D'APPARITION DU SUBSTRAT		TYPE DE SOL	
1	entre 0 et 20 cm	a	sol d'apport
2	de 20 à 40 cm	b	sol brun
3	de 40 à 60 cm	bc	sol brun calcaire
4	de 60 à 90 cm		
5	de 90 à 120 cm		
6	au delà de 120 cm		

EXEMPLE : KM3bc0

KM : Calcaire-marneux
 3 : apparaissant entre 40 et 60 cm de profondeur
 bc : sol brun calcaire
 0 : sol sain

+1 TEST DE PERMEABILITE

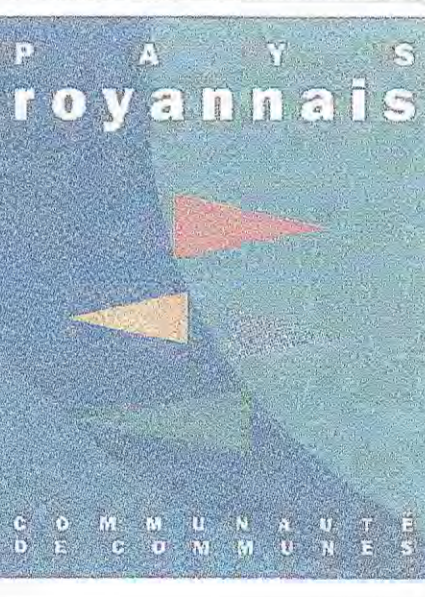
LIMITE ZONE CONSTRUCTIBLE : POS

APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

CLASSE COULEUR	APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	CONTRAINTES PRINCIPALES	DISPOSITIFS PRECONISES	
			EPURATION	DISPERSION
	Site satisfaisant	Néant	Tranchées d'épandage	Sol (in-situ)
	Site globalement satisfaisant	Perméabilité localement réduite	TF surdimensionnées ou filtre à sable drainé	Sol (in-situ) ou Exutoire
	Site globalement satisfaisant	Profondeur du sol insuffisante	Sol reconstitué	Sol (in-situ)
	Site moyennement satisfaisant	Profondeur insuffisante nappe hivernale	Sol reconstitué ou terre d'infiltration	Sol (in-situ) ou nappe
	Site présentant des contraintes importantes	Perméabilité réduite, nappe temporaire	Filtres à sable drainés	Exutoire
	Site inapte présentant des contraintes majeures	Nappe permanente	Terre d'infiltration	Nappe
	Limite de l'assainissement collectif existant			



Société d'Etude des Sols pour l'Aménagement de l'Espace Rural
 Tél : 06 49 37 69 99 Fax : 06 49 37 69 70

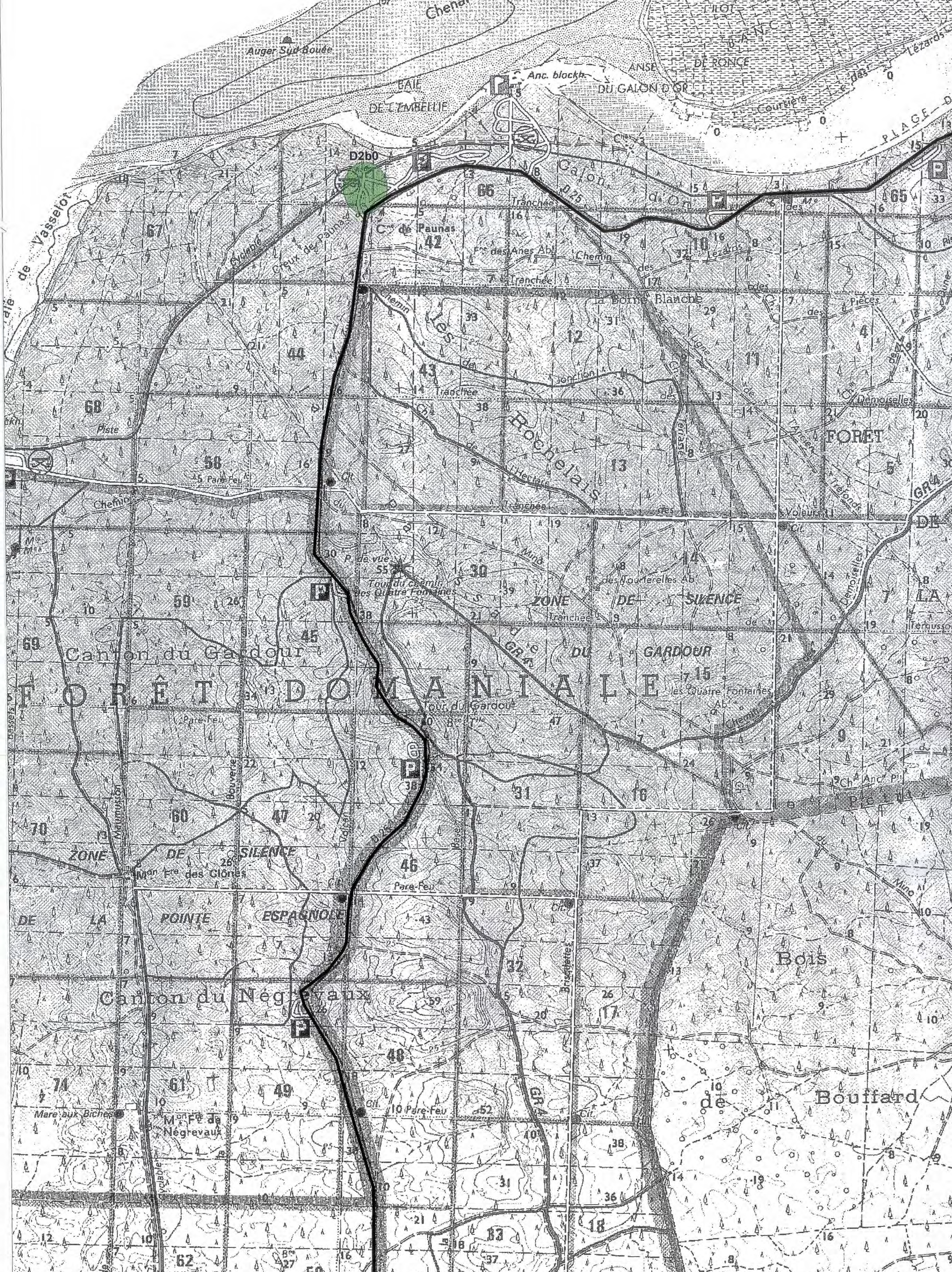


LA TREMBLADE (17)
 PLANCHE SUD

Aptitude des sols à
 l'assainissement individuel

Echelle 1/10 000 ème





LEGENDE DE LA CARTE DES SOLS

SUBSTRATUM

- KM Calcaire-marneux
- K Calcaire
- M Marnes
- R Argiles de recouvrement
- D Formations dunaires
- A alluvions

HYDROMORPHIE

- 0 : sol sain
- 1 : moyenne au delà de 50 cm
- 2 : moyenne au delà de 30 cm
- 3 : intense au delà de 30 cm
- 4 : faible intensité dès la surface
- 5 : intensité inférieure à 50 % dès la surface
- 6 : très forte intensité dès la surface
- remontées de nappe

PROFONDEUR D'APPARITION DU SUBSTRAT

- 1 : entre 0 et 20 cm
- 2 : de 20 à 40 cm
- 3 : de 40 à 60 cm
- 4 : de 60 à 90 cm
- 5 : de 90 à 120 cm
- 6 : au delà de 120 cm

TYPE DE SOL

- a : sol d'apport
- b : sol brun
- bc : sol brun calcaire

EXEMPLE : KM3bc0

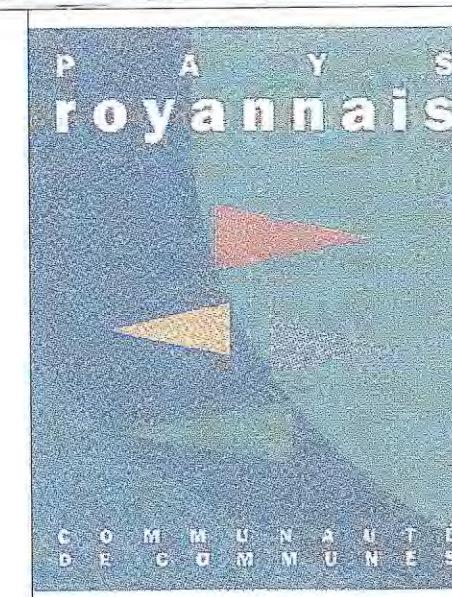
- KM : Calcaire-marneux
- 3 : apparaissant entre 40 et 60 cm de profondeur
- bc : sol brun calcaire
- 0 : sol sain

+1 TEST DE PERMEABILITE

LIMITE ZONE CONSTRUCTIBLE : POS

APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

CLASSE COULEUR	APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	CONTRAINTES PRINCIPALES	DISPOSITIFS PRECONISES	
			EPURATION	DISPERSION
	Site satisfaisant	Néant	Tranchées d'épandage	Soil (in-situ)
	Site globalement satisfaisant	Perméabilité localement réduite	TF surdimensionnées ou filtre à sable drainé	Soil (in-situ) ou Exutoire
	Site globalement satisfaisant	Profondeur du sol insuffisante	Soil reconstitué	Soil (in-situ)
	Site moyennement satisfaisant	Profondeur insuffisante, nappe hivernale	Soil reconstitué ou terre d'infiltration	Soil (in-situ) ou nappe
	Site présentant des contraintes importantes	Perméabilité réduite, nappe temporaire	Filtres à sable drainés	Exutoire
	Site inapte présentant des contraintes majeures	Nappe permanente	Terre d'infiltration	Nappe
	Limite de l'assainissement collectif existant			



Société d'Etude des Sols pour l'Aménagement de l'Espace Rural
Tél : 05 49 37 69 69 Fax : 05 49 37 69 70

LA TREMBLAD (17)
PLANCHE NORD-OUEST

Aptitude des sols à
l'assainissement individuel

Echelle 1/10 000 ème

Plan Local d'Urbanisme de La TREMBLADE

NOTE TECHNIQUE D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES

I RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A / Situation administrative

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) 107, Avenue de Rochefort – 17201 ROYAN Cedex

Mode d'exploitation du Service d'assainissement : Délégation de l'exploitation du service (réseaux et stations) par affermage à la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique (CERA) 13, rue Paul Emile Victor – 17640 VAUX-SUR-MER

Le contrat de Délégation de Service Public est entré en vigueur le 23 avril 2019, pour une durée de 9 ans.

B / Rappel réglementaire

L'assainissement des eaux usées domestiques constitue une obligation pour les collectivités et les particuliers. Deux techniques sont possibles:

- L'assainissement collectif, basé sur une collecte et un traitement des effluents dans le domaine public, qui relève de la collectivité.
- L'assainissement non collectif, localisé dans le domaine privé, qui relève du particulier (article L.1331-1 du code de la santé publique).

Toutefois, la loi du 3 janvier 1992 dite Loi sur l'eau, complétée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et ses textes d'application, imposent aux communes 2 obligations :

- délimiter les zones d'assainissement collectif et individuel
- contrôler les systèmes d'assainissement individuel chez les particuliers.

La commune de LA TREMBLADE fait partie de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et l'arrêté préfectoral n°17-2019-12-27-005 du 27 décembre 2019 portant modification statutaire de ses statuts, à compter du 1er janvier 2020, lui a transféré les obligations réglementaires en matière de collecte et traitement des eaux usées pour l'assainissement collectif et le contrôle des installations pour l'assainissement non collectif.

C / Présentation du territoire communal

La commune de la Tremblade est située à l'extrémité occidentale de la presqu'île d'Arvert et sur la rive gauche de l'estuaire de la Seudre. Elle est un des principaux centres ostréicoles du bassin de Marennes-Oléron, en même temps qu'une station balnéaire et un spot de surf réputé, bénéficiant d'une large façade maritime sur l'océan Atlantique.

Sa superficie est de 6 913 ha. L'altitude minimale est de 0 m NGF alors que l'altitude maximale est de 62 m NGF. Les paysages de la commune sont formés d'espaces du littoral, de la mer et des marais.

II L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La collecte et le traitement des eaux usées sont assurés par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA). La politique menée a été résumée dans le programme d'actions du schéma directeur d'assainissement des eaux usées, approuvé par le conseil communautaire de la CARA, selon la délibération certifiée exécutoire du 25 juillet 2017 :

« Le territoire se distingue par un environnement naturel riche et sensible qu'il convient absolument de préserver pour permettre un développement durable des activités qui l'animent. L'ostréiculture, sur l'estuaire de la Seudre et le sud du bassin de Marennes-Oléron, le tourisme balnéaire, sur l'estuaire de la Gironde et la côte sauvage, sont des atouts économiques indiscutables, à conforter par un développement harmonieux de l'arrière-pays rural ».

Le maintien d'une bonne qualité de l'eau des divers milieux aquatiques marquant le territoire de la CARA (océan, estuaires, bassin, marais, rivière) est, et restera, une condition essentielle de ce développement.

Les 33 communes formant la CARA totalisent une population d'environ 84 000 habitants, auxquelles il faut ajouter, en période estivale de pointe, environ 366 000 résidents occasionnels. Ainsi en 2021, la population totale présente sur le Pays Royannais était estimée à environ 450 000 personnes, avec une fréquentation estivale très forte des communes balnéaires situées entre La Tremblade et Meschers-sur-Gironde.

Sur les bases de l'ancien schéma directeur de la CARA, adopté en 1997, les élus de la CARA ont conçu les systèmes d'assainissement des eaux usées capables d'assurer une qualité de l'eau toujours égale. Afin de poursuivre cette démarche et de déterminer la politique d'assainissement de la collectivité à l'horizon 2030 le schéma directeur a été révisé en 2017. Ce document fixe les nouvelles orientations à travers un plan pluriannuel d'investissement qui définit, hiérarchise et évalue les actions à mener.

Le schéma directeur d'assainissement de la CARA, adopté en 2017, a fixé les objectifs suivants sur le secteur :

- Maitrise de la qualité de traitement des effluents, préservation des milieux récepteurs et prise en compte des évolutions réglementaires
- Optimisation du traitement des effluents;
- Réduction des eaux claires parasites (études complémentaires à réaliser, travaux à engager, améliorer la connaissance des réseaux privés raccordés sur les réseaux de la CARA)
- Sécurisation du transfert des effluents
- Optimisation du traitement H2S (réactifs ayant une fonction préventive au lieu de curative et ajout de nouvelles unités de traitement)
- Maintien et sauvegarde du patrimoine (reprise d'ouvrages sensibles à l'H2S : réseaux gravitaires, réseaux de refoulements, équipements)
- Extension des réseaux d'assainissement collectif sur les écarts
- Etude complémentaire pour finaliser les possibilités de réutilisation des eaux usées traitées en irrigation agricole.

A / Les systèmes d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique :

1. Les principaux systèmes d'assainissement existants

- le système de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes, regroupant 14 communes, et une capacité de traitement de 175 000 équivalents habitants + 52.000 équivalents habitants l'été sur la commune des Mathes - La Palmyre (une partie de l'effluent est réutilisée pour l'arrosage de 2 golfs et d'espaces verts);
- le système de Saint-Georges de Didonne, regroupant 3 communes, d'une capacité de traitement de 64.000 équivalents habitants ;
- le système de la Tremblade, collecte les effluents du territoire communal avec environ 58 km de canalisations gravitaires, 12, 3 km de refoulement, 38 postes de refoulement. La pleine capacité de traitement (24.000 équivalents habitants) est utilisée en période estivale lors de la pointe d'activité touristique. En dehors de cette période (15 juin – 15 septembre), la station fonctionne pour une capacité de 15 500 équivalents habitants par mise en veille d'une des files de traitement. La station d'épuration date de 1966, elle a fait l'objet de plusieurs extensions ou améliorations.
- le système de Cozes, collecte les effluents du territoire communal 3.000 équivalents habitants.

2. Autres ouvrages d'assainissement sur le territoire de la CARA

En complément des principaux systèmes d'assainissement décrits précédemment, les communes du Sud du Pays Royannais, plus rurales, sont équipées de stations de lagunages naturels ou de filtres plantés de roseaux permettant le traitement des usées issues de leurs bourgs.

Sur les communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, le taux moyen de desserte en assainissement collectif est égal à 92,1% (et 96% sur les communes littorales). Ces ouvrages assurent globalement un service très satisfaisant puisque les rendements épuratoires des stations d'épuration sont supérieurs à 95% dans plus de 90% des cas.

Les réseaux de collecte et de transfert des eaux usées vers les stations d'épuration sont sous haute surveillance (plus d'1 poste sur 2 est télésurveillé). Ils font l'objet d'une mise en sécurité stricte et évolutive : canalisations inspectées de l'intérieur par une caméra, tests à la fumée permettant de détecter les branchements non conformes ou défectueux.

Enfin, sur l'ensemble des systèmes d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, des groupes électrogènes ont été mis en place sur les principaux postes de refoulement pour garantir l'autonomie énergétique (en cas de panne EDF), et 37 dispositifs de désodorisation sont implantés sur le réseau.



B / L'assainissement collectif de la commune de LA TREMBLADE

1. Le périmètre de l'assainissement collectif :

Le périmètre de l'assainissement collectif de la commune a été rendu public et opposable par arrêté communautaire du 20/12/2018 certifié exécutoire le 21/12/2018.

La carte communale du zonage des techniques d'assainissement est jointe au présent document

2. Le réseau de collecte des eaux usées :

Le réseau d'assainissement de la commune de LA TREMBLADE est de type séparatif, c'est-à-dire destiné à ne recevoir que des eaux usées domestiques et en aucun cas des eaux pluviales.

La commune de LA TREMBLADE possède 4 489 habitants et 5 535 abonnés au service assainissement collectif. Du fait de son attractivité touristique en période estivale, la commune possède de nombreux logements secondaires. Cette particularité explique pourquoi le nombre d'abonnés est supérieur au nombre d'habitants.

Le réseau d'assainissement se constitue d'un linéaire de 57,92 km de réseau gravitaire, 12,36 km de refoulement et de 38 postes de refoulement (dont 22 sont télésurveillés). La population est desservie par le réseau d'assainissement collectif à hauteur de 96,6%.

3. Les équipements de traitement des eaux usées :

Seul l'ensemble des eaux usées collectées sur la commune de LA TREMBLADE sont dirigées vers la station d'épuration située chemin de la volière au lieu-dit « Les Brandes ». L'étude prospective de la population réalisée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, adopté en 2017, a permis de s'assurer que le dimensionnement de la station et du système de collecte est suffisant jusqu'à l'horizon 2030, y compris pour faire face au pic touristique estival.

Il est à signaler que la CARA prévoit de remplacer l'actuelle station d'épuration à moyen terme.

La station d'épuration est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998, elle est constituée de :

- Bassin tampon

Tous les effluents transitent dans le bassin de 860m³ qui sert de régulation de débit sur la filière, les effluents sont ensuite envoyés dans un dessableur-dégraisseur.

- Traitement primaire

Le décanteur primaire est utilisé uniquement en période estivale, avec possibilité d'un traitement chimique complémentaire (FeCl₃ + chaux). Un traitement biologique par cultures libres (boues activées) permet de traiter les eaux usées toute l'année.

- Traitement tertiaire

Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact

- Rejet des eaux traitées

Les eaux traitées de la station sont stockées dans deux bassins à marée d'une capacité totale de 6000 m³. Les rejets se font à marée descendante (PM + 0h30 et (PM + 5h30) dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes.

- Traitement des boues

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a choisi la valorisation agricole des boues. Cette solution requiert l'emploi de procédés particuliers de déshydratation, de stabilisation et d'hygiénisation afin d'améliorer leur siccité, réduire leur capacité de fermentation et assurer leur innocuité.

Le traitement est réalisé sur site par centrifugation et chaulage. Une fois traitées les boues sont transportées vers le silo de la commune du Gua, d'une capacité de stockage de 1 000 m³.

Les boues font l'objet d'un programme d'épandage agricole autorisé par arrêté préfectoral. La Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique et les agriculteurs sont associés dans cette action et un suivi rigoureux de la qualité des boues et des sols est réalisé chaque année.

4. Développement durable

Compte tenu de l'inégalité de la répartition des ressources en eau, de situations locales de restrictions ou de surexploitation des nappes, de l'incidence sur le maintien et/ou le développement des activités (tourisme, activité ostréicole, activité agricole, ...) la recherche de solutions alternatives pour réduire les prélèvements et/ou valoriser les volumes d'eaux traitées s'intensifie.

Consciente du potentiel d'eau traitée qu'elle peut mettre à disposition, la CARA a souhaité s'engager dans cette démarche de valorisation des eaux traitées issues des principales unités de traitement.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, une étude sur la réutilisation des eaux traitées pour l'irrigation agricole est menée. Plusieurs contraintes réglementaires rendent cette démarche complexe, néanmoins ce projet pourrait avoir un impact positif sur le territoire de la CARA en permettant de réutiliser un volume d'eaux traitées important.

III L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'étude réalisée en 2018 par le bureau d'études Hydraulique Environnement dans le cadre du zonage des techniques d'assainissement de la commune met en avant un sol globalement perméable. Néanmoins, certaines zones sont très sensibles aux remontées de nappe.

Les habitations concernées par l'assainissement individuel sont très minoritaires sur la commune de LA TREMBLADE (environ 3,4%).

Pour rappel, le système d'assainissement non collectif doit être défini en fonction de la nature du sol (perméabilité, nappe d'eau ...) et de la construction projetée ou existante (nombre de pièces principales créées ...).

A / Le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif neufs

Dans le cadre de sa compétence assainissement, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a mis en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).

Pour toute création d'un dispositif d'assainissement non collectif neuf (dans le cadre d'un permis de construire ou d'une rénovation, réhabilitation ...), le pétitionnaire ou le propriétaire doit obligatoirement remplir et déposer un dossier de Demande d'Installation d'un Assainissement Individuel (DIDAI). Ce dossier sera instruit par le S.P.A.N.C. de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, en référence à l'arrêté modifié du 7 septembre 2009, aux règles de l'art et au règlement de service.

L'instruction de ce dossier est réalisée lors du contrôle de conception (choix de la filière de traitement selon la nature du sol, implantation et dimensionnement...) puis lors du contrôle d'exécution par une vérification systématique « tranchées ouvertes » du dispositif lors des travaux. Ce dernier donne lieu à l'établissement d'une attestation de mise en service.

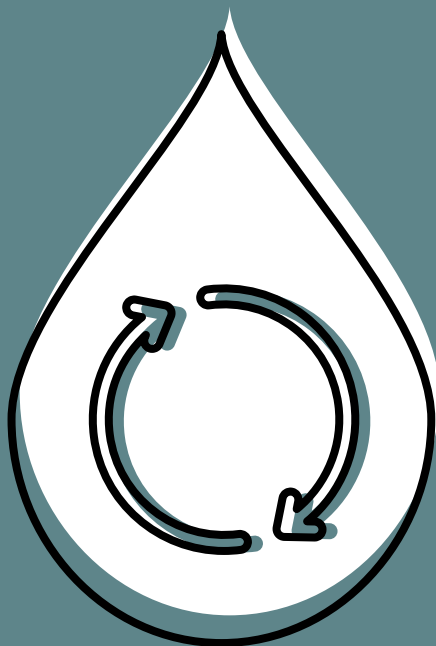
Pour les projets, autres que les habitations individuelles, le dossier DIDAI doit obligatoirement être accompagné d'une étude de sol et de définition de la filière d'assainissement individuel, conformément à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 10 du règlement de service.

Dans les secteurs de la commune relevant d'une future solution collective d'assainissement et en l'absence du réseau collectif d'assainissement, le dispositif individuel créé doit permettre le raccordement ultérieur.

B / Le contrôle du fonctionnement des systèmes d'assainissement individuel existants

Conformément à la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992, à la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, et à l'arrêté du 27 avril 2012, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, qui a la compétence assainissement a mis en place son S.P.A.N.C., et réalise le 1^{er} contrôle de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement individuel existants puis la vérification périodique de leur bon fonctionnement et de leur bon entretien.

Suite à ces contrôles, les dispositifs engendrant une menace pour la salubrité publique ou pour l'environnement, doivent être réhabilités à la charge de leur propriétaire.



RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

EXERCICE 2022





SOMMAIRE

PRÉAMBULE	
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE	P 5
LE SERVICE ASSAINISSEMENT	P 6-7
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	P 8
A) GÉNÉRALITÉS	P 8-9
1- Les missions	p 8
2- Les abonnés	p 8
3- Le réseau et les unités de traitement	p 8
4- Délégation de Service Public	p 9
B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2022	P 10
1- Nombre d'abonnés et volumes facturés	p 10
2- Les abonnés non domestiques	p 11
3- Les réseaux de collecte et de transport	p 11-12
4- Les ouvrages d'épuration	p 13
5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration	p 42 à 45
6- Les faits marquants de l'exercice	p 45 à 46
7- Développement durable	p 47
C) BILAN FINANCIER	P 48
1- Les modalités de tarification	p 48
2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube	p 48
3- La facture d'eau	p 49 à 51
4- Les autres recettes d'exploitation	p 51
5- Synthèse des recettes d'exploitation, la dette	p 51
6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites	p 52
D) INDICATEURS DE PERFORMANCE	P 53
E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR	P 54
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	P 55
A) GÉNÉRALITÉS	P 55
1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?	p 55
2- Les missions	p 56
3- Les habitations en ANC	p 56
B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2022	P 57
1- Nombre d'habitations en ANC	p 57
2- Les contrôles réalisés	p 58 à 62
C) BILAN FINANCIER	P 63
1- La tarification	p 63
2- Les recettes d'exploitation	p 63
D) INDICATEURS DE PERFORMANCE	P 63
E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR	P 63
COMMUNICATION	P 64 À 72
NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	P 73 À 76

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

P 77 - 81

PRÉAMBULE

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'est vue déléguer la compétence Assainissement sur l'ensemble de ses 33 communes à la fois pour **l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif**.

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Décret n° 95-635 du 6 mai 1995), le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées « RPQS ». Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information auprès des élus et des usagers.

De plus, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

Par décret du 29 décembre 2015, le délai de présentation du RPQS a été reporté au 30 septembre.

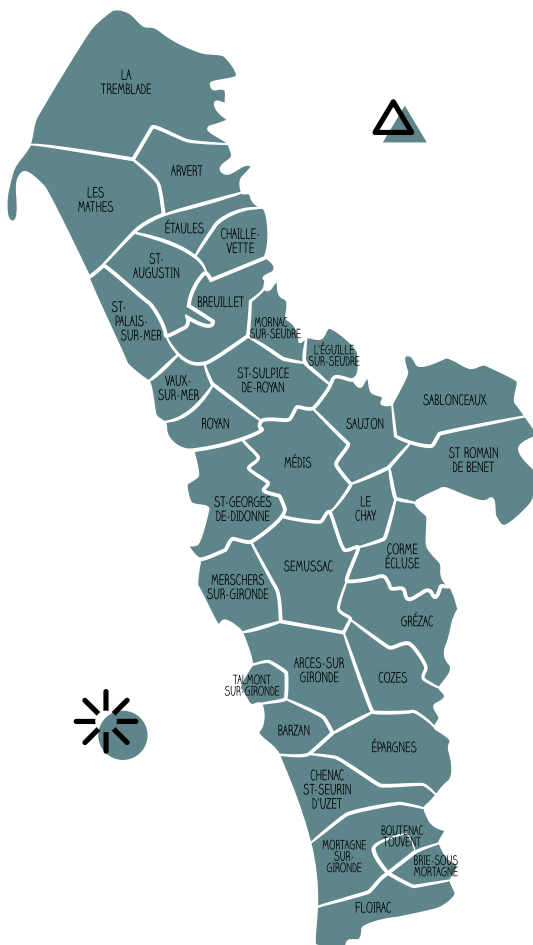
Les informations présentes dans ce rapport sont tout d'abord la présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de son service Assainissement, puis un bilan technique et financier de l'exercice sera dressé, les indicateurs de performance pour cet exercice seront indiqués tout comme les orientations pour l'avenir, suivis de la communication réalisée autour de l'assainissement et enfin une synthèse permettra de résumer les informations essentielles.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA)

La Communauté d'Agglomération
Royan Atlantique se compose de
33 communes :

Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenaç-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Écluse, Cozes, Épargnes, Étaules, Floirac, Grézac, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Sablonceaux, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde et Vaux-sur-Mer.

Sa population est d'environ 83 700 habitants mais celle-ci passe à plus de 450 000 en période estivale. La plus petite commune compte 98 habitants alors que la ville centre, Royan, dépasse les 18 000 habitants. 10 villes de plus de 3 000 habitants sont présentes sur le territoire.



Le Pays Royannais est un pays d'eau. Ici, les estuaires de la Gironde et de la Seudre rencontrent l'Océan Atlantique. De hautes falaises calcaires, des plages océanes, des marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original. Les activités humaines sont liées à l'eau, que ce soit pour la conchyliculture, le tourisme balnéaire, l'agriculture... Tout ceci impose une protection accrue de notre environnement et notamment grâce à un assainissement des eaux usées efficace au service des usagers et de notre patrimoine naturel.

LE SERVICE ASSAINISSEMENT



- **L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel.** La sensibilité et la diversité de nos milieux récepteurs nous imposent des **rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale.** De plus, l'accroissement très important de la population en été nécessite un **surdimensionnement des équipements** (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter.



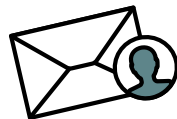
- **L'assainissement peut être Collectif (AC),** dans ce cas les eaux usées d'un hameau, d'une ville... sont collectées, transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (Station d'Épuration « STEP », lagune, filtres plantés de roseaux...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également **Non Collectif (ANC),** dans ce cas les maisons ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement et doivent être équipées d'un dispositif d'ANC assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées de l'habitation sur la parcelle.



- **Le service Assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 33 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.** Il se compose au 1^{er} janvier 2022 de 10 agents pour assurer l'ensemble de ses missions : 1 ingénieur responsable du service, 1 ingénieur adjoint au chef de service, 5 techniciens et 3 assistantes administratives.



LE SERVICE ASSAINISSEMENT C'EST :



- **Plus de 3 200 courriers envoyés** (3 700 en 2021) et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...

- **Une commission assainissement présidée par Jacques LYS** qui s'est réunie 4 fois au cours de l'année : point sur les études et les travaux en cours, présentation du RPQS 2021, choix des fréquences des vérifications périodiques de fonctionnement des ANC existants, point sur les dossiers REUT, programmation de travaux 2023.

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux « CCSP »** a été réunie **2 fois** pour présenter le rapport annuel du délégataire et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées de la CARA pour l'exercice 2021 « RPQS ».



- **19 délibérations prises par le Conseil Communautaire** notamment les tarifs 2023, la programmation de travaux 2023, le RPQS 2021, l'obligation de contrôle du raccordement au réseau lors des ventes immobilières, la demande d'autorisation environnementale pour le projet de REUT de Cozes, l'acquisition de terrains afin d'y implanter des ouvrages...

- **47 marchés notifiés (55 lots) à 20 entreprises pour un montant total de 9,76 millions d'€ HT (rappel 2021 : 31 marchés pour 35 lots avec 20 entreprises pour 5,45 millions d'€). 25 marchés concernant des maîtrises d'œuvre (25 lots) qui ont été attribués à 9 entreprises différentes pour 575 000 € HT et 22 marchés concernant des travaux (30 lots) qui ont été attribués à 11 entreprises différentes pour 9,19 millions d'€ HT.**



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

76 854
abonnés au service
assainissement
collectif 93 % des
habitations

A) GÉNÉRALITÉS

1- LES MISSIONS

Les missions de ce service sont :

- assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- élaborer et suivre les programmations annuelles de travaux (extensions et réhabilitations du réseau, construction de nouveaux équipements...),
- l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme :
- **552 permis de construire** notamment 58 à Royan, 33 à Arvert, 11 à Cozes (795 PC en 2021 soit une baisse de 31 %), **68 Permis d'Aménager** (63 en 2021).
- **438 demandes de Certificat d'Urbanisme** notamment 20 à Breuille, 28 à Saujon et 2 à Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet (322 en 2021 soit une hausse de 36 %). **43 déclarations préalables.**

2- LES ABONNÉS



93 % des habitations du Pays Royannais bénéficient de ce service, soit **76 854 abonnés** au 31 décembre 2022. Pour le système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes-La Palmyre le taux d'assainissement collectif est de 98 % ; celui du Système de Saint-Georges-de-Didonne est de 94 %.

3 - LE RÉSEAU ET LES UNITÉS DE TRAITEMENT

LE RÉSEAU

Le réseau est principalement organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par **1 038 km de canalisations** (785 km en gravitaire et 253 km en refoulement) et est équipé de **437 postes de refoulement** dont 299 sont télésurveillés.

Il est de **type séparatif** ce qui signifie que **les eaux pluviales n'y sont pas admises.**

LES UNITÉS DE TRAITEMENT

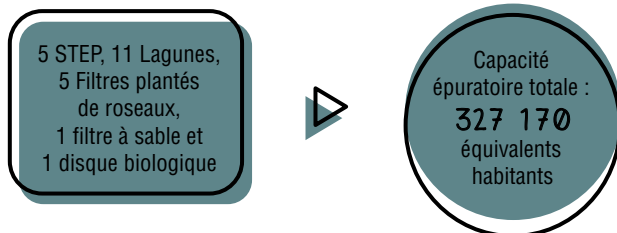
Le traitement des eaux usées est assuré par 24 unités de traitement :

- **5 stations d'épuration « STEP »** : **Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre** (fonctionnement exclusivement estival), **Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.**
- **11 lagunes** : Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet (lagune aérée) et Talmont-sur-Gironde.
- **5 filtres plantés de roseaux** : Corme-Écluse, Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux.
- **1 filtre à sable** : Sablonceaux/Le Pont.
- **1 disque Biologique + Filtres Plantés de Roseaux** : Cozes/Javrezac.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de **327 170 Équivalents Habitants (EH)**.



4 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La délégation du service public de l'assainissement collectif est confiée à la Compagnie d'Environnement Royan Atlantique (CERA). La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique reste propriétaire des ouvrages.

Ce contrat a été signé entre les 2 parties le 23 avril 2019 pour une durée de 9 ans.

CERA **COMPAGNIE D'ENVIRONNEMENT ROYAN ATLANTIQUE**

13 rue Paul-Émile Victor - 17640 VAUX-SUR-MER

Tél. et urgence 24H/24 : 05.46.77.99.17

site internet : www.cera-assainissement.fr



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

76 854
abonnés
5 941 267 m³
facturés

B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2022

1 - NOMBRE D'ABONNÉS ET VOLUMES FACTURÉS

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable. Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement :

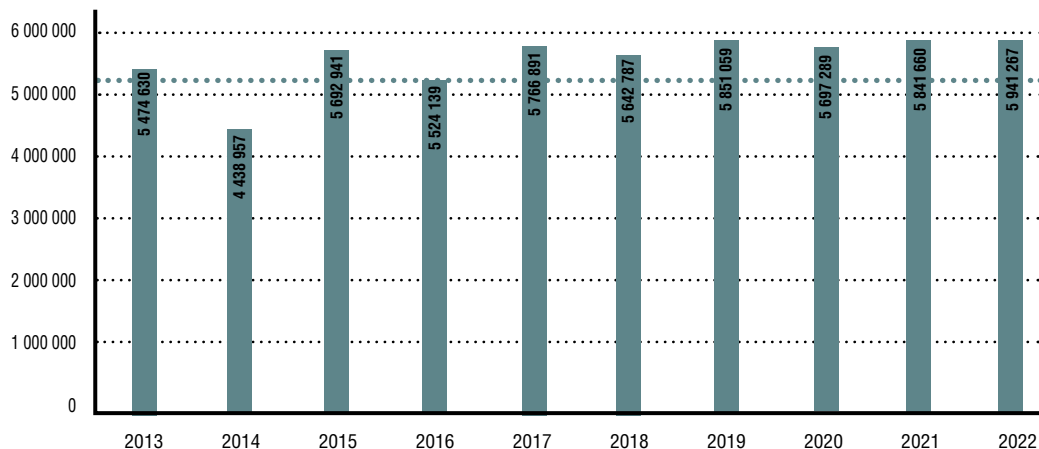
COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS POPULATION MUNICIPALE	NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS ASSAINISSEMENT (AC + ANC)	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	TAUX D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	760	487	216	44,4
ARVERT	3 566	2 789	2 621	94
BARZAN	463	385	268	69,6
BOUTENAC-TOUVENT	228	154	105	68,2
BREUILLET	3 010	2 061	1 870	90,7
BRIE-SOUS-MORTAGNE	243	169	147	87
CHAILLEVETTE	1 610	1 116	1 051	94,2
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	598	519	225	43,4
CORME-ÉCLUSE	1 127	494	0	0,0
COZES	2 150	1 549	1 251	80,8
ÉPARGNES	874	518	112	21,6
ÉTAULES	2 618	1 889	1 816	96,1
FLOIRAC	413	182	56	30,8
GRÉZAC	938	574	225	39,2
LA TREMBLADE	4 322	5 854	5 677	97
LE CHAY	778	400	263	65,8
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	876	607	599	98,7
LES MATHES	2 110	4 972	4 854	97,6
MÉDIS	2 992	1 823	1 609	88,3
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 123	3 830	3 482	90,9
MORNAC-SUR-SEUDRE	855	680	648	95,3
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	916	820	635	77,4
ROYAN	18 419	20 846	20 823	99,9
SABLONCEAUX	1 391	674	324	48,1
SAINT-AUGUSTIN	1 381	1 200	1 145	95,4
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 342	6 433	6 373	99,1
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 907	6 335	6 298	99,4
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 733	797	183	23
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 309	1 991	1 902	95,5
SAUJON	7 180	5 067	4 909	96,9
SEMUSSAC	2 405	1 603	1 332	83,1
TALMONT-SUR-GIRONDE	98	161	145	90,1
VAUX-SUR-MER	3 926	5 706	5 690	99,7
TOTAL CARA	83 661	82 685	76 854	92,9

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 941 267 m³ (rappel : volume facturé 2021 = 5 841 660 m³, soit une hausse de 2 %). Moyenne 2013-2022 = 5 867 162 m³.

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 77 m³ pour l'année 2022 (93 m³/abonné en 2003 et 74 m³/abonné en 2013– chiffre stable ces dernières années). Le ratio est de 68 m³/abonné dans le secteur sud ; 79 m³ sur le secteur balnéaire et de 67 m³ sur le secteur de la Seudre.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

..... ÉVOLUTION DES VOLUMES FACTURÉS 2013-2022 (EN M³)
— VOLUMES FACTURÉS MOYENNE (5 687 162 M³)



2 - LES ABONNÉS NON DOMESTIQUES

Les usagers non domestiques présents sur le territoire de l'Agglomération sont principalement des campings, des magasins. Il y a très peu d'usines raccordées au réseau public d'assainissement. Les eaux usées rejetées dans le réseau sont donc essentiellement de type domestique.

Il y a 10 conventions spéciales de déversement signées avec :

- La Tremblade : VINAIGRES FUCH SAS.
- Royan : CLEAN STAR (Pressing), PLANET EXOTICA, CENTRE LECLERC, CLINIQUE PASTEUR.
- Saint-Sulpice-de-Royan : Cave SYNTEANE et SOROVISA.
- Saujon : LES THERMES, VÉOLIA.
- Vaux-sur-Mer : CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN.

3 - LES RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT

Les 33 communes de l'Agglomération disposent actuellement d'un réseau public d'assainissement. Les réseaux sont essentiellement organisés en trois systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Les réseaux sont de type séparatif. Ils permettent la collecte et le transport des eaux usées jusqu'aux unités de traitement.

Les réseaux sont régulièrement entretenus (curages...) et vérifiés (passages caméra, tests à la fumée...) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon état. Si besoin, des travaux sont réalisés : réparations ponctuelles, réhabilitation complète de tout un tronçon, reprise des tampons des regards de visite...

1 038 km
de réseau sur
33 communes
desservies



ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Les réhabilitations importantes sont décidées chaque année, après examen en commission, par le Conseil Communautaire.

La même démarche est suivie pour les extensions de réseau. Les besoins exprimés par les communes sont étudiés d'un point de vue technique et financier. Les demandes sont ensuite présentées en commission puis la décision est définitivement prise lors d'un Conseil Communautaire (programmation de travaux pour l'année suivante).

IL Y A :

- **5 bassins enterrés de stockage** en cas de surverse du réseau (ex : bache de Pontailiac).
- **437 postes de refoulement** dont 299 sont télésurveillés afin de suivre en continu leur fonctionnement et pouvoir réagir en temps réel en cas d'incident.
- **34 postes de refoulement sont équipés d'un groupe électrogène** afin d'assurer un fonctionnement continu des postes les plus importants en cas de coupure EDF. Des groupes électrogènes mobiles sont disponibles pour les autres postes de refoulement.
- **31 unités de lutte contre les odeurs** sont présentes sur le réseau. Le traitement se fait par injection dans les canalisations de nitrate de calcium, de chlorure ferreux ou d'oxygène pur. De plus, 19 postes possèdent une injection d'air.



Postes de refoulement « Club-Med » aux Mathes



Postes de refoulement du « Rhâ » à Saint-Palais-sur-Mer.



Groupe électrogène



5 BASSINS DE STOCKAGE
437 POSTES DE REFOULEMENT
31 UNITÉS DE LUTTE CONTRE LES ODEURS



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4- LES OUVRAGES D'ÉPURATION

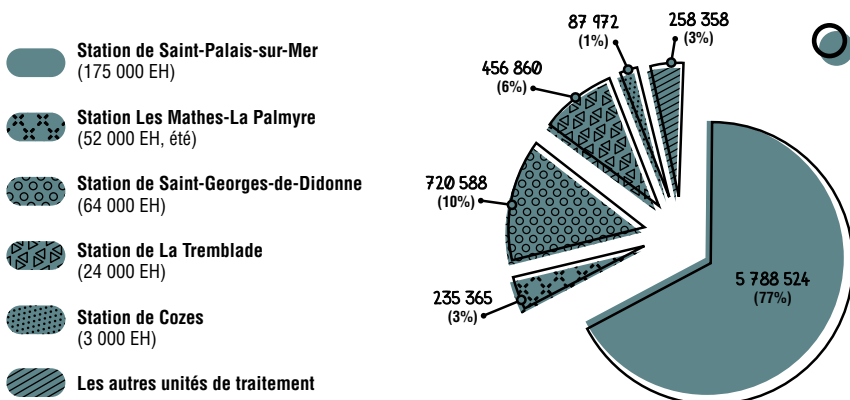
Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- 5 Stations d'Épuration (STEP),
- 11 Lagunes,
- 5 Filtres plantés de roseaux,
- 1 Filtre à sable,
- 1 Disque Biologique + Filtres Plantés de Roseaux.

7 547 667 M³
traités sur l'ensemble
des ouvrages

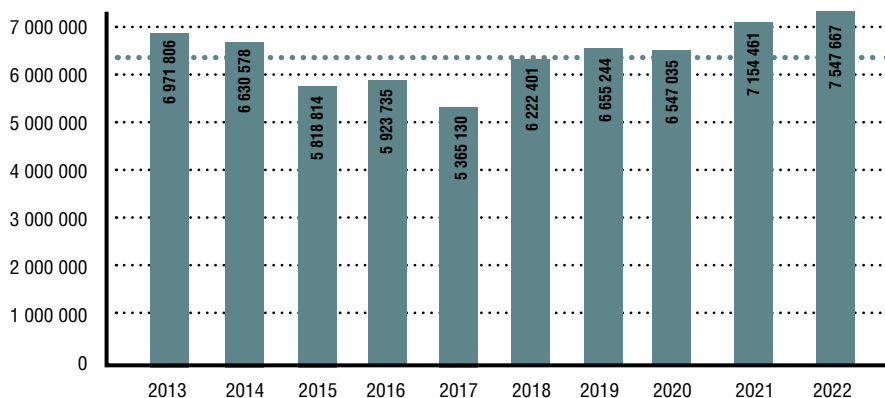
7,5 millions de m³ d'eaux usées ont été traités sur l'année 2022 (7,4 millions en 2021, soit une hausse de 1%).

VOLUME D'EAUX USÉES TRAITÉ EN 2022 PAR STATION D'ÉPURATION (M³)



ÉVOLUTION DES VOLUMES TRAITÉS 2013-2022 (M³)

— VOLUMES TRAITÉS (M³) MOYENNE (6 483 689 M³)



STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER

DESRIPTIF

- Elle est située chemin du Peux-Blanc, aux environs du lieu-dit « La Citerne ».
- Elle a été **créée en 1976**, avec la mise en service des tranches 1 et 2 (100 000 EH) en 1977, puis la tranche 3 en 1983 (45 000 EH) et enfin la tranche 4 en 1990 (30 000 EH).
- **14 communes sont raccordées sur cet ouvrage** (Arvert, Breuillet, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre, Étaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer) ainsi que quelques bâtiments et habitations de La Tremblade et Le Chay.
- **98 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (55 835 abonnés).
- **Capacité nominale de 175 000 équivalents habitants** soit 25 100 m³/j ; 10 300 kg DBO₅/j ; 21 000 kg DCO/j et 13 315 kg MES/j.
- Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 27 février 2020.

STEP Saint-Palais-sur-Mer

175 000 EH;

14 communes

5 788 524 M³

traités en 2022



TRAITEMENT

- **Tranches 1 et 2 : boues activées** (moyenne charge) **précédées d'un traitement physico-chimique l'été** (100 000 EH).
- **Tranches 3 et 4** (fonctionnement estival) : **traitement physico-chimique** associé à un traitement biologique par cultures fixées (75 000 EH).
- Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet. (entre pleine mer + 0h30 et pleine mer + 5h30)
- Rejet à marée descendante au « puits de l'Auture ».
- Réutilisation d'une partie des eaux traitées après désinfection complémentaire pour l'arrosage des golfs de Royan à Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes/La Palmyre.
- Laboratoire d'analyses pour le contrôle avant rejet des eaux traitées de toutes les STEP.
- Unités de traitement des boues.
- Unités de traitement des graisses, de lavage des sables et des produits de curage des réseaux d'assainissement.
- 3 unités de désodorisation.





STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER

LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	104	9	50 (1)
DCO	125	156	13	250 (1)
MES	30	156	13	85 (1)
NTK	30 (2)	52	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.



LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES
E. Coli (u/100 mL)	1 000 (1)	64	20 000
Entérocoques (u/100 mL)	1 000 (1)	64	4 000
Entérovirus (pfu/10 L) (2)	0	1	

(1) La concentration maximale devra être respectée dans 90 % des cas au moins, sans que la valeur rédhibitoire ne soit jamais dépassée.

(2) pfu : partie formant unité.

BILAN 2022

Il y a eu **5 788 524 m³ d'eaux usées traitées en 2022**

(5 294 912 m³ en 2021 soit une hausse de 9%).

Soit une moyenne journalière de 15 859 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	4 665	9 134
DCO	10 895	22 855
MES	7 082	24 417
NTK	1 244	2 279
Pt	159	316

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	10,4	41,5	10,7	27,6	6

Bactériologie : respect des normes en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.



STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

DESRIPTIF

- Elle est située au 281 avenue du 107^e régiment d'infanterie au lieu-dit « La Casse à Thion ».
- Elle a été **créée en 1976** (21 000 EH) puis agrandie en 1980 (42 000 EH). Un bassin tampon a été mis en place en 1992 et enfin un agrandissement a eu lieu en 2000 (64 000 EH).
- **3 communes sont raccordées sur cet ouvrage** : Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne et Semussac.
- **94 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (11 187 abonnés).
- **Capacité nominale de 64 000 Équivalents Habitants** soit 9 600 m³/j et 3 840 Kg DBO₅/j ; 7 680 kg DCO/j et 5 760 kg MES/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 28 mai 1999 portant modification des arrêtés du 19 octobre et du 30 novembre 1998.



STEP Saint-Georges-de-Didonne

64 000 EH;

3 communes

720 588 M³

traités en 2022



TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été.**
- Filtration et désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
-
- Rejet dans le marais de « Chenaumoine ».
- Unité de traitement des boues.
- Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif (réception possible 7j/7 et 24h/24 par badge).



STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAX. (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)		RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)		NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
	hiver	été	hiver	été			
DBO₅	25 (1)	25 (1)	80 (1)	80 (1)	52	5	50 (2)
DCO	90 (1)	90 (1)	75 (1)	75 (1)	104	9	250 (2)
MES	10 (1)	20 (1)	90 (1)	90 (1)	104	9	85 (2)
NTK	15 (1)	15 (1)	90 (1)	70 (1)	24		
Pt	10 (1)	10 (1)	60 (1)	80 (1)	24		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.
 (2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.
 Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN
E. Coli (ufc/100 mL) (1)	100	11
Coliformes fécaux (ufc/100mL) (1)	1 000	11
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000	11
Entérovirus (u/10 L)	0	2
Salmonelles (ufc/L)	0	2
Helminthes (œuf viable et pathogène/L)	1	1/mois pendant la période d'arrosage

(1) au choix entre les 2 paramètres.

BILAN 2022

Il y a eu **720 588 m³ d'eaux usées traitées en 2022**

(825 806 m³ en 2021 soit une baisse de 13%). Soit une moyenne journalière de 1 974 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	698	1 527
DCO	1 800	3 952
MES	930	2 119
NTK	232	455
Pt	24	52

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	5,8	27,2	5,8	7,4	2,7
Rendement moyen % (en charge)	98,1	96,2	98,3	92,5	67

Bactériologie : respect des normes en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation

STEP LA TREMBLADE

DESRIPTIF

- Elle se situe chemin de la volière au lieu-dit « Les brandes ».
- Elle a été **créée en 1966** puis modifiée en 1976 (16 000 EH). Il y a eu la création d'un bassin à marée en 1979 puis un agrandissement en 2000 (24 000 EH).
- **Seule la commune de LA TREMBLADE est raccordée sur cette STEP.**
- **97 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement** (5 677 abonnés).
- **Capacité nominale de 24 000 Équivalents Habitants** soit 3 600 m³/j ; 1 440 kg DBO₅/j ; 3 130 kg DCO/j et 2 340 MES/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998.



STEP La Tremblade
24 000 EH;
456 860 M³
traités en 2022



TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été.**
- Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact.
-
- Rejet à marée descendante dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes.
- Unité de traitement des boues.
- Unité de traitement des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif.



LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	15 (1)	97 (1)	12	2	50 (2)
DCO	50 (1)	95 (1)	24	3	250 (2)
MES	15 (1)	98 (1)	24	3	85 (2)

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.
 (2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La concentration en chlore résiduel en sortie du bassin à marée ne doit pas dépasser 0,8 mg/L sur 24h.

LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000	6
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000	6

BILAN 2022

Il y a eu **456 860 m³ d'eaux usées traitées en 2022** (587 119 m³ en 2021 soit une baisse de 22 %).

Soit une moyenne journalière de 1 252 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	422	746
DCO	1 120	2 161
MES	571	1 125
NTK	118	309
Pt	13	29

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	5,5	28,5	4,7	7,6	5,3
Rendement moyen % (en charge)	98,4	96,3	98,6	92	50,7

Bactériologie : respect des normes en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

STEP COZES

DESCRIPTIF

- Elle est située route de Saintes.
- Elle a été **créée en 1975 pour 1 400 EH** puis **a été refaite en 2011 avec augmentation de la capacité épuratoire (3 000 EH)**.
- **Seule la commune de Cozes est raccordée sur cette STEP (1 251 abonnés sur la commune)**.
- **Capacité nominale de 3 000 Équivalents Habitants** soit 450 m³/j ; 180 kg DBO₅/j ; 360 kg DCO/j et 270 kg MES/j.
- Elle est autorisée par récépissé de fin d'instruction de déclaration préfectorale du 21 mai 2008.



STEP Cozes
3 000 EH
87 972 M³
traités en 2022



TRAITEMENT

- **Boues activées en aération prolongée.**
- Désinfection des eaux traitées avant rejet.
- Unité de traitement des boues.

-
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « la Cozillonne ».





LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	20	80	12	2	50
DCO	90	75	12	2	250
MES	35	90	12	2	85
NGL (azote global)	10		4		
Pt	2		4		

LA BACTÉRIOLOGIE

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER PAR AN
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000	4

BILAN 2022

Il y a eu **87 972 m³ d'eaux usées traitées en 2022** (131 678 m³ en 2021 soit une baisse de 33 %). Soit une moyenne journalière de 241 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	100	154
DCO	238	380
MES	129	243
NGL (azote global)	22	29
Pt	3	4

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3	16,1	2	2,5	0,8
Rendement moyen % (en charge)	99,3	98,3	99,6	97	92,8

Bactériologie : respect de la norme en vigueur dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

STEP LES MATHES - LA PALMYRE

DESRIPTIF

- Elle est située 8 allée du carré d'As, à côté de l'hippodrome à La Palmyre.
- Elle a été **mise en service en juillet 2008**.
- **Capacité nominale de 52 000 Équivalents Habitants**, soit 6 770 m³/j ; 2 600 kg DBO₅/j ; 5 880 kg DCO/j et 3 960 kg MES/j .
- Son **fonctionnement est exclusivement estival** afin de faire face au pic de fréquentation touristique de la commune et ainsi délester la STEP de Saint-Palais-sur-mer.
- Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 27 février 2020.

STEP Les Mathes-La Palmyre
52 000 EH
(fonctionnement estival)
235 365 M³
traités en 2022



TRAITEMENT

- **Après un prétraitement les eaux usées sont traitées par des biofiltres.** Tous les ouvrages sont situés à l'intérieur d'un bâtiment et une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.

-
- Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
 - Traitement des boues par tables d'égouttage et filtres-presses.



STEP LES MATHES - LA PALMYRE



LES NORMES DE REJET

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	NOMBRE DE BILANS À RÉALISER (LORSQUE LA STEP EST EN FONCTIONNEMENT)	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS AUTORISÉS PAR AN	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	1/semaine	2	50 (1)
DCO	125	3/semaine	2	250 (1)
MES	30	3/semaine	2	85 (1)
NTK	30 (2)	2/mois	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitiores.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

BILAN 2022

Il y a eu **235 365 m³ d'eaux usées traitées en 2022** (222 344 m³ en 2021 soit une hausse de 6 %).

La station a été en fonctionnement du 3 juillet au 9 septembre 2022.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	1 379	1 583
DCO	3 252	4 680
MES	1 545	2 324
NTK	474	567
Pt	53	61

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	8,4	28,2	5,7	26,6	0,4

- Le rejet des eaux traitées est fait avec celui de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER, après passage dans des bassins à marée et une seconde désinfection UV, les eaux traitées sont évacuées au « Puits de l'Auture ».



LAGUNE ARCES-SUR-GIRONDE



DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Près du Breuil ».
- Elle a été **créée en 1993** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du Bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.** (3 bassins en série).
- Rejet dans le ruisseau « Le Godard».



LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (MOYENNE ANNUELLE) (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	30	60	70
DCO	90	60	400
MES	30	50	150
NTK	40		

- Bactériologie : E.COLI < 1 000 UFC/100 mL

BILAN 2022

Il y a eu **15 681 m³ d'eaux usées traitées en 2022**
Soit une moyenne journalière de 43 m³.



LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	8,7	10,3
DCO	17,7	22,3
MES	10,3	13,5
NTK	3,5	3,8
Pt	0,3	0,4

2 analyses prévues et réalisées

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	14,5	87,8	70,5	33,8	6,9
Rendement moyen (%)	89,3	66,5	50	36,9	

2 analyses prévues et réalisées

Bactériologie : 2 Analyses prévues et réalisées (866 et 1 782 E Coli / 100 ml).



LAGUNE BARZAN / BOURG

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « la Providence ».
- Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg et des hameaux « Les Monards », « Chez Garnier » et « Chez Grenon ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.**
(3 bassins en série).
- Rejet dans le ruisseau « Le Désir ».



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	125	60	400
MES	149	50	150

Rendement minimum de 60 % sur l'azote global et le phosphore.
Bactériologie : E. COLI < 1 000 UFC/100 mL.
Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

BILAN 2022

Il y a eu **14 131 m³ d'eaux usées traitées en 2022**
Soit une moyenne journalière de 39 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	7,7
DCO	15,9
MES	7,4
NGL	2,2
Pt	0,2

1 analyse prévue et réalisée



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	2	54,1	57	3,3	3,4
Rendement (%)	98,4	79,4	53,2	91	12,8

1 analyse prévue et réalisée
Bactériologie : 1 Analyse prévue et réalisée (328 E Coli / 100 ml).

LAGUNE BARZAN / PLAGE



DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Barzan-Plage ».
- Elle a été créée en 1987 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Barzan-Plage ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.** (3 bassins en série).
- Rejet au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

BILAN 2022

Il y a eu **15 791m³ d'eaux usées traitées en 2022**
Soit une moyenne journalière de 43 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	10,6
DCO	13,3
MES	8,1
NTK	2
Pt	0,2

1 analyse prévue et réalisée.



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	6	58,2	360	3,2	1,4
Rendement (%)	99	92,6	25,2	97,2	89,2

1 analyse prévue et réalisée

LAGUNE BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Quartier de la Corne » à BRIE-SOUS-MORTAGNE.
- Elle a été **mise en service en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Brie-sous-Mortagne et du hameau de « Touvent » sur la commune de Boutenac-Touvent.
- **Capacité nominale de 700 Équivalents Habitants**, soit 105 m³/j et 42 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 décembre 2003.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	125	400
MES	150	150

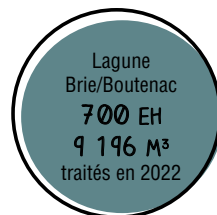
BILAN 2022

Il y a eu **9 196 m³ d'eaux usées traitées en 2022**.
Soit une moyenne journalière de 25 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	14,5
DCO	33,6
MES	14,6
NTK	3,7
Pt	0,4

1 analyse prévue et réalisée.



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	6	56,6	76	14,7	2,4
Rendement (%)	96,1	84,2	51	63,1	39,9

1 analyse prévue et réalisée.

LAGUNE CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET



DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les prés de la rivière ».
- Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues des bourgs de CHENAC et de SAINT-SEURIN-D'UZET.
- **Capacité nominale de 600 Équivalents Habitants** soit 72 m³/j et 36 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 5 novembre 2003.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel.**
(3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans une roselière + trop plein au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25 (sur échantillon filtré)	70
DCO	125 (sur échantillon filtré)	400
MES	150	150

BILAN 2022

Il y a eu **12 099 m³ d'eaux usées traitées en 2022.**
Soit une moyenne journalière de 33 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	15,2
DCO	34,2
MES	17,8
NTK	
Pt	



1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	6	48,5	68		
Rendement (%)	98,9	96,1	89,6		

1 analyse prévue et réalisée.



FILTRES PLANTÉS ROSEAUX CORME-ÉCLUSE

DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Thénots » à Corme-Écluse.
- Elle a été créée en juillet 2020 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Corme-Écluse.
- **Capacité nominale actuelle de 700 Équivalents Habitants**, soit 105 m³/j et 42 kg DBO₅/j (possibilité d'extension à 950 EH soit 142,5 m³/j et 57 kg DBO₅/j).
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 25 septembre 2017.



TRAITEMENT

- **Traitement par Filtres Plantés de Roseaux.**
(1^{er} étage composé de 3 filtres et 2^e étage avec 3 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans des noues d'infiltration (250 m²) avec surverse au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	70
DCO	125	400
MES	30	85
NtK	40 (moyenne annuelle)	

BILAN 2022

Il y a eu **8 241 m³ d'eaux usées traitées en 2022.**
Soit une moyenne journalière de 23 m³.



LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	1,6
DCO	6,4
MES	2,8
NTK	1,5
Pt	0,1



1 analyse prévue et réalisée.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	4	28,8	3,6	9,6	5,5
Rendement (%)	95,9	92,9	98	89,6	32,3

1 analyse prévue et réalisée.



DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Javrezac » à COZES.
- Elle a été **créée en décembre 2017** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Javrezac ».
- **Capacité nominale de 140 Équivalents Habitants**, soit 21 m³/j et 8,4 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 10 février 2017 complété par un accord du 25 avril 2017 concernant le changement du mode d'infiltration des eaux traitées.



TRAITEMENT

- **Traitement par Disques Biologiques suivis de Filtres Plantés de Roseaux.**
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration avec trop plein au fossé.



LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	90	400
MES	30	85

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C

BILAN 2022

Il y a eu **1 553 m³ d'eaux usées traitées en 2022.**
Soit une moyenne journalière de 4 m³.

PAS DE BILAN RÉALISÉ EN 2022

CAR À FAIRE TOUS LES 2 ANS

(BILAN FAIT EN 2021 ET FUTUR BILAN EN 2023)





LAGUNE ÉPARGNES

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Maine Suchard ».
- Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg.
- **Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants**, soit 38 m³/j et 15 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 octobre 2002.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées en été, dans 2 bassins d'infiltration avec trop plein au fossé.

LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25 (sur échantillon filtré)	70
DCO	125 (sur échantillon filtré)	400
MES	150	150

BILAN 2022

Il y a eu **7 795 m³ d'eaux usées traitées en 2022**.
Soit une moyenne journalière de 21 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	8,5
DCO	23,3
MES	11,6
NTK	2,8
Pt	0,4

1 analyse prévue et réalisée.



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	9	62,4	58	22	6,5
Rendement (%)	98,2	95,4	91,5	86,6	69,4

1 analyse prévue et réalisée.



FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / FIOLE

DESCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Fiole ». Ils ont été **créés en 2014** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Fiole » et du village intergénérationnel à FLOIRAC.
- **Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants**, soit 67,5 m³/j et 27 kg DBO₅/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 23 septembre 2013 et par la fiche technique du 13 novembre 2013.



TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 6 filtres et 2^e étage avec 4 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans des noues avec trop plein au fossé.



LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	90	400
MES	30	85
NTK	20 (moyenne annuelle)	

BILAN 2022

Il y a eu **7 098 m³ d'eaux usées traitées en 2022**.
Soit une moyenne journalière de 19 m³.

LES CHARGES REÇUES

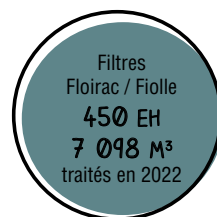
PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	4,4	4,7
DCO	9,7	11,5
MES	3,1	3,9
NTK	1,5	1,7
Pt	0,2	0,2

2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	7,5	28,6	7,2	15,6	7,9
Rendement moyen (%)	96,7	94,3	95,9	78,9	

2 analyses prévues et réalisées.



FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / MAGELOUP

DESSCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Mageloup ».
- Ils ont été **créés en 2013** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Mageloup » à FLOIRAC.
- **Capacité nominale de 240 Équivalents Habitants**, soit 36 m³/j et 14,4 kg DBO₅/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 17 février 2011 et par la fiche technique du 14 mars 2011 modifiée le 24 septembre 2012.



TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 9 filtres et 2^e étage avec 6 filtres).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins (2*700 m²) avec trop plein au fossé.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

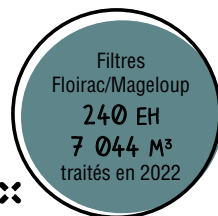
PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	90	400
MES	30	85
NTK	20 (moyenne annuelle)	

BILAN 2022

Il y a eu **7 044 m³ d'eaux usées traitées en 2022**.
Soit une moyenne journalière de 19 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	1,2	1,5
DCO	2,7	3,4
MES	1	1,4
NTK	0,5	0,6
Pt	0,1	0,1



2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	3,5	24,8	4	10,5	9,3
Rendement moyen (%)	97,6	92,7	96,7	79,5	

2 analyses prévues et réalisées.



LAGUNE GRÉZAC



DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Sous les Bois ».
- Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 avril 2006.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration avec trop plein de fossé.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	25	70
DCO	125	400

BILAN 2022

Il y a eu **18 453 m³ d'eaux usées traitées en 2022**.
Soit une moyenne journalière de 51 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	15,6	16,3
DCO	39,6	41,3
MES	21,4	22
NTK	5,7	5,8
Pt	0,7	0,7



2 analyses prévues et réalisées.



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	11,5	105,5	222,5	10,2	4,7
Rendement moyen (%)	97,3	90	79	91,9	64,4

2 analyses prévues et réalisées.

LAGUNE LE CHAY

DESSCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Pièces de l'Etang ».
- Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 25 septembre 2000.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration + trop plein.

LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	200	60	400

BILAN 2022

Il y a eu **31 001 m³ d'eaux usées traitées en 2022**
Soit une moyenne journalière de 85 m³.



LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	25,4
DCO	45,3
MES	33,1
NTK	6,6
Pt	0,6

1 analyse prévue et réalisée.



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	15	85,4	180	38,4	4,2
Rendement (%)	98,7	95,7	87,7	86,9	83,5

1 analyse prévue et réalisée.

LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les Mottes ».
- Elle a été **créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- **Capacité nominale de 1 500 Équivalents Habitants**, soit 225 m³/j et 90 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées dans les canaux rejoignant la Gironde.

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (✓)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	125	60	400
MES	149	50	150
NTK	40 (moyenne annuelle)		

- Bactériologie : E.COLI < 1 000/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 28°C.

BILAN 2022

Il y a eu **36 092 m³ d'eaux usées traitées en 2022**
Soit une moyenne journalière de 99 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	33,6	33,7
DCO	86,3	86,4
MES	43,4	50,9
NTK	10,2	12
Pt	1,1	1,2

2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	10,5	94	68,5	26,3	6,8
Rendement moyen (%)	96,9	88,9	80,4	71,5	31,8

2 analyses prévues et réalisées

Bactériologie : 2 analyses prévues et réalisées (390 et 24 192 E Coli/100 ml).



FILTRE À SABLE SABLONCEAUX / LE PONT

DESRIPTIF

- Il est situé au lieu-dit « Le Pont ».
- Il a été **créé en 2005** afin d'assurer le traitement des eaux usées du hameau « Le Pont » à SABLONCEAUX.
- **Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants**, soit 38 m³/j et 15 kg DBO₅/j.
- Il est autorisé par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.



TRAITEMENT

- **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m³.
- **Traitement par filtre à sable** (4 compartiments).
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « Le Sablonceaux ».



LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40 (moyenne annuelle)	55

BILAN 2022

Il y a eu **8 543 m³ d'eaux usées traitées en 2022**.
Soit une moyenne journalière de 23 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	15,3
DCO	37,2
MES	24,4
NGL	5,9
Pt	0,6

1 analyse prévue et réalisée.



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	PT
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	8	72,4	12	110	8,4
Rendement (%)	99,9	99,5	99,9	95,2	96,5

1 analyse prévue et réalisée

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX / SAINT-ANDRÉ

DESSCRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « Champs de l'aire ».
- Ils ont été **créés en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg de SABLONCEAUX et transformation en 2010 en filtres plantés de roseaux (filtre à sable à l'origine).
- **Capacité nominale de 340 Équivalents Habitants**, soit 51 m³/j et 20 kg DBO₅/j.
- Ils sont autorisés par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m³.
- **Traitement par filtres plantés de roseaux (1 étage composé de 4 bassins)**.
- Infiltration des eaux traitées dans des tranchées.

LES NORMES DE REJET (1 BILAN TOUS LES 2 ANS)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL SUR 24 H (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	200	60	400
MES		50	

BILAN 2022

Il y a eu **6 846 m³ d'eaux usées traitées en 2022**.
Soit une moyenne journalière de 19 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MESURÉE (KG/J)
DBO₅	8,5
DCO	18,5
MES	8,7
NGL	2,7
Pt	0,3

1 analyse prévue et réalisée

QUALITÉ DU REJET

PAS DE BILAN RÉALISÉ EN 2022 CAR IL N'Y AVAIT PAS DE REJET LE JOUR DU BILAN.



DESRIPTIF

- Ils sont situés au lieu-dit « La maisonnette ».
- Ils ont été **créés en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées des hameaux de « Toulon » et de « Chez Chailloux » à SABLONCEAUX.
- **Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants**, soit 68 m³/j et 27 kg DBO₅/j.
- Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.



TRAITEMENT

- **Traitement par filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 3 bassins suivi d'un 2^e étage de 4 bassins).
- Infiltration des eaux traitées sous le 2^e étage.

LES NORMES DE REJET (1 BILAN PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40 (moyenne annuelle)	55

BILAN 2022

Il y a eu **23 716 m³ d'eaux usées traitées en 2022**.

Soit une moyenne journalière de 65 m³.

PAS DE BILAN EN 2022

Les eaux traitées étant directement infiltrées dans le sol sous le 2^e étage des filtres plantés, il n'est pas possible de réaliser des prélèvements d'eaux traitées.



LAGUNE AÉRÉE SAINT-ROMAIN-DE-BENET

DESRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Le Poteau ».
- Elle a été **créée en 1994** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau de « Griffarin ».
- **Capacité nominale de 550 Équivalents Habitants**, soit 83 m³/j et 33 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 7 décembre 1998.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage aéré** (3 bassins en série avec aération du 1^{er} bassin).
- Rejet des eaux traitées dans le ruisseau au lieu-dit « Les Mottes du Pontet ».

LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	70
DCO	120	400
MES	30	150
NTK	15 (moyenne annuelle)	

BILAN 2022

Il y a eu **27 159 m³ d'eaux usées traitées en 2022**.
Soit une moyenne journalière de 74 m³.

LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	30,1	32,5
DCO	72,7	89
MES	24,1	33,9
NTK	6,1	6,3
Pt	0,7	0,9

2 analyses prévues et réalisées.

QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	11	66	83	32,3	5,3
Rendement moyen (%)	99,4	98,6	95,4	90,3	89,1

2 Analyses prévues et 1 réalisée car pas de rejet le jour du 2^e bilan

LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE

DESCRIPTIF

- Elle est située au lieu-dit « Les tamarins ».
- Elle a été **créée en 1991** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau « Le Cailleau ».
- **Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral valant récépissé de déclaration du 29 janvier 2020.



TRAITEMENT

- **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).
- Rejet des eaux traitées au fossé.



LES NORMES DE REJET (2 BILANS PAR AN)

PARAMÈTRES	CONCENTRATION MAXIMALE (MG/L) (ÉCHANTILLON MOYEN SUR 24H)	RENDEMENT ÉPURATOIRE MINIMAL (%)	VALEURS RÉDHIBITOIRES (MG/L)
DBO₅	35	60	70
DCO	120	60	400
MES	30	50	150
NTK	40 (moyenne annuelle)		

- Bactériologie : E. COLI < 1 000 /100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25°C.

BILAN 2022

Il y a eu **8 007 m³ d'eaux usées traitées en 2022.**

Soit une moyenne journalière de 22 m³.



LES CHARGES REÇUES

PARAMÈTRES	CHARGE MOYENNE (KG/J)	CHARGE MAXIMALE (KG/J)
DBO₅	5,4	5,7
DCO	9,4	11,9
MES	5,5	5,6
NTK	1,4	1,4
Pt	0,2	0,2

2 analyses prévues et réalisées.



QUALITÉ DU REJET

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	5,5	70,5	53	3,2	4,3
Rendement moyen (%)	96,6	74,6	76,8	92,9	13,1

2 Analyses prévues et réalisées.

Bactériologie : 2 analyses prévues et réalisées (41 et 471 E Coli/100 ml).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5 - LES SOUS-PRODUITS ISSUS DES OUVRAGES D'ÉPURATION



- Les boues
- Production et qualité

L'ensemble des ouvrages d'épuration de l'Agglomération a produit **2 590 tonnes de matières sèches** de boues hors chaux (2 730 Tonnes de MS hors chaux en 2021 soit une baisse de 5 %).

STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

TRAITEMENT

- **Boues issues des tranches 1 et 2 :**

Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation par centrifugeuses et chaulage (silo de stockage de 3 600 m³ situé à Saint-Sulpice-de-Royan).

- **Boues issues des tranches 3 et 4 :**

Ajout de chlorure ferrique et de lait de chaux puis déshydratation par 2 filtres presses (110 plateaux chacun) et stockage de ces boues solides chaulées sur une aire bétonnée dans l'enceinte de la station.

PRODUCTION

1 844 tonnes de matières sèches hors chaux (1 941 tonnes de matières sèches hors chaux en 2021).

QUALITÉ DES BOUES

- **Boues issues des tranches 1 et 2 :** 100 % de boues produites conformes pour épandage.
- **Boues issues des tranches 3 et 4 :** 100 % de boues produites conformes pour épandage.

STEP DES MATHES-LA PALMYRE

TRAITEMENT

Épaississement sur 2 tables d'égouttage puis déshydratation par 2 filtres presses et chaulage.

PRODUCTION

127 tonnes de matières sèches hors chaux (162 tonnes de matières sèches hors chaux en 2021).

QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes.



STEP DE SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

TRAITEMENT

Épaississement dans 2 épaisseurs hersés puis déshydratation sur 2 filtres à bandes presses et chaulage (silo de stockage de 3 000 m³ situé à Cozes). À noter : courant 2^e trimestre, début des travaux de réhabilitation du traitement des boues (démolition de l'ancien bâtiment, mise hors service des filtres à bandes, nouveau bâtiment, désodorisation, mise en place de centrifugeuses). Pendant les travaux, mise en place d'une centrifugeuse mobile.

PRODUCTION

411 tonnes de matières sèches hors chaux (357 tonnes de matières sèches hors chaux en 2021).

QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



STEP DE LA TREMBLADE

TRAITEMENT

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.
(silo de stockage de 1 000 m³ situé à Le Gua).

PRODUCTION

173 tonnes de matières sèches hors chaux (245 tonnes de matières sèches hors chaux en 2021).

QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes pour épandage.

STEP DE COZES

TRAITEMENT

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.

PRODUCTION

35 tonnes de matières sèches hors chaux (31 tonnes de matières sèches hors chaux en 2021).

QUALITÉ DES BOUES

100 % de boues produites conformes pour épandage.

LE DEVENIR DES BOUES

La destination finale des boues issues des STEP du Pays Royannais est la valorisation agricole. L'arrêté préfectoral du 23 juillet 2021 fixe les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux opérations d'épandage en milieu agricole des boues résiduelles des stations d'épuration de la CERA.

Du fait de la crise sanitaire de la COVID19, de nouvelles prescriptions réglementaires ont été mises en place. Seules les boues hygiénisées selon un protocole précis peuvent être épandues. Les boues de la CERA sont chaulées et respectent la réglementation et sont donc épandables.

En 2022, la quantité de boues issues des 5 STEP épandues a été de 13 275 tonnes soit 3 027 tonnes de matières sèches hors chaux sur 948 Ha (4 144 tonnes de matières sèches avec chaux).

(Les boues produites sur le STEP des Mathes en août 2022 ont été épandues en hiver 2023)

Un suivi agronomique est réalisé par la CERA qui apporte également des conseils de fertilisation aux agriculteurs associés. Un contrôle est effectué par la Chambre d'Agriculture. Les boues sont fournies et épandues gratuitement sur les parcelles. Seul l'enfouissement sous 48 h maximum est à la charge des agriculteurs.

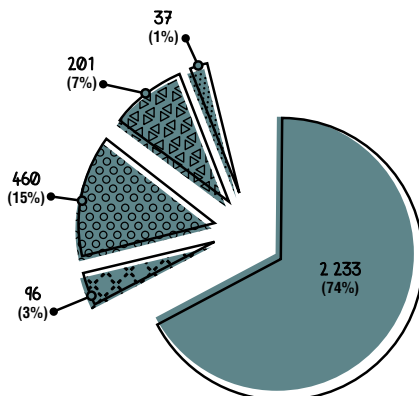


ASSAINISSEMENT COLLECTIF



..... BOUES ÉPANDUES EN 2022 PAR UNITÉ DE TRAITEMENT (TONNES DE MATIÈRES SÈCHES HORS CHAUX)

-  **STEP de Saint-Palais-sur-Mer**
(175 000 EH)
-  **STEP Les Mathes-La Palmyre**
(52 000 EH, été)
-  **STEP de Saint-Georges-de-Didonne**
(64 000 EH)
-  **STEP de La Tremblade**
(24 000 EH)
-  **STEP de Cozes**
(3 000 EH)



REMARQUE : La quantité annuelle de boues valorisées est différente de la quantité annuelle produite puisque les boues produites sur les stations d'épuration sont tout d'abord stockées dans des silos ou aires étanches appropriées puis elles sont ensuite valorisées par épandage agricole suivant le plan d'épandage. Or ceux-ci ne peuvent pas se faire toute l'année, ce qui conduit à ce que des boues produites notamment en fin d'année ne soient épandues que l'année suivante lorsque ceci sera à nouveau autorisé.

LES REFUS DE GRILLES EN ENTRÉE DE STEP

Les refus de grilles sont éliminés avec les ordures ménagères.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 15,80 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 2,55 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 5,65 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 12,25 tonnes
- STEP de COZES : 2,80 tonnes
- diverses unités de traitement restantes : 0,63 tonnes

LES SABLES

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 0
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 0
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 55,47 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 40,40 tonnes
- STEP de COZES : 0
- curage des réseaux :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LES GRAISSES

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 30,34 tonnes
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 5,67 tonnes
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 12,42 tonnes
- STEP de LA TREMBLADE : 88,27 tonnes
- STEP de COZES :

Une partie des graisses est traitée par l'unité de traitement des graisses « Biomasters » de la STEP de Saint-Palais-sur-Mer. Les graisses restantes ont été évacuées en décharge agréée (SECHÉ – 86).

LES APPORTS DE MATIÈRES DE VIDANGE

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 4 367 m³ (4 440 m³ en 2021 soit une baisse de 2 %)
 - STEP de LA TREMBLADE : 3 850 m³ (4 780 m³ en 2021 soit une baisse de 19 %)
- TOTAL : **8 217 m³** (9 220 m³ en 2021 soit une baisse de 11 %)

6 - LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

• REUT (Réutilisation des Eaux Usées traitées)

Dans un but de développement durable et de préservation de la ressource en eau, la CARA réfléchit depuis plus de 20 ans à développer la réutilisation des eaux traitées notamment en agriculture. La REUT participe à l'économie circulaire de l'eau en donnant de la valeur aux eaux traitées au bénéfice du territoire.

Les études commencées en 2019 se sont poursuivies pour le projet de Saint-Palais/Les Mathes. Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le REUT agricole à partir de la STEP de Cozes a été déposé le 8 novembre 2022 auprès de la DDTM. De plus, une réflexion a été lancée pour des usages urbains (nettoyage de voirie, hydrocurage de réseaux...) et l'arrosage d'espaces verts et de l'hippodrome de la Palmyre.

• Modernisation du traitement des boues à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne

Début des travaux de renouvellement du traitement des boues avec la destruction de l'ancien bâtiment dédié et l'abandon des ouvrages de traitement par filtre à bande. Un nouveau bâtiment sera créé pour accueillir les nouvelles centrifugeuses. Une désodorisation sera mise en place.

• Études diagnostiques des réseaux d'assainissement pour rechercher et réduire les entrées d'eaux parasites

Conformément au Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées validé en juillet 2017, ces diagnostics sont l'une des priorités pour améliorer le fonctionnement des réseaux. En 2022, ils ont concerné les réseaux de Cozes, Mortagne-sur-Gironde, Médis, Saint-Palais-sur-Mer/bassin versant de Bernezac, Vaux-sur-Mer/bassin versant de Nauzan, Saujon et Royan (secteur sud).

• Mise en place du réseau dans divers hameaux

Réalisation des études pour la mise en place de réseaux collectifs et d'unités de traitement pour les hameaux de « Brezillas » à Arces-sur-Gironde et « Bardecille » à Semussac, « Saint-Romain-sur-Gironde » à Floirac et « Le Vivier » à Saint-Romain-de-Benet.

Les plannings de ces 3 opérations sont bouleversés et leurs durées augmentées du fait des difficultés rencontrées pour trouver des terrains adaptés à la création des unités de traitement et lever les nombreuses contraintes existantes (urbanisme, archéologie, ...).



- **Suppression de la lagune de Cozes/Les Bretons**

Le hameau Les Bretons disposait d'une lagune pour traiter les eaux usées des habitations. Celle-ci a été mise hors service et ce secteur a été raccordé au réseau principal du Bourg de Cozes pour diriger les eaux usées sur la station d'épuration.

- **Les travaux de 2022**

Liste non exhaustive :

- Breuillet : extension du réseau route de la Grange et réhabilitation du refoulement et du poste de refoulement
- L'Éguille-sur-Seudre : réhabilitation du réseau rue de l'Ecluse et rue du Port
- Les Mathes : extension du réseau avenue Pierre Sibard
- Meschers-sur-Gironde : réhabilitation du réseau rue des Muriers et rue du Moulin
- Vaux-sur-Mer : extension du réseau impasse du Brandon, chemin des Tournesols et chemin Bel-Air.

- **Hydrocurage préventif de 166 45 km de réseau** (pourcentage d'entretien contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 20 % soit 156,17).

Réalisation en complément d'un hydrocurage préventif des réseaux situés à proximité des plages.

Les communes concernées sont MESCHERS-SUR-GIRONDE, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, ROYAN, VAUX-SUR-MER, SAINT-PALAIS-SUR-MER et LA TREMBLADE (RONCE-LES BAINS).

Ces interventions font suite aux profils de vulnérabilités des plages réalisés par la CARA. Ainsi, 10,7 km de réseau sont hydrocurés tous les ans avant le début de la saison estivale.

- **Inspection télévisée de 24,66 km de réseau** (linéaire contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 25 km).

- **102 débouchages de branchements et 60 débouchages sur les réseaux.**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

7 - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service assainissement de la CARA et son délégataire contribuent au quotidien aux actions de développement durable grâce au traitement efficace des eaux usées du territoire permettant ainsi la protection de la salubrité publique, l'environnement, la qualité des eaux notamment pour la conchyliculture, la baignade... Dans le nouveau contrat de DSP signé avec la CERA de nombreuses actions en faveur de l'environnement, du développement durable sont prévues (utilisation de véhicules électriques, réduction de la consommation électrique des ouvrages d'assainissement, neutralité carbone...).

Avec le double objectif de réduire les rejets d'eaux traitées dans le milieu naturel et faire baisser la consommation en eau potable des Golfs situés sur le territoire de la CARA, un partenariat a été établi afin de les arroser avec les eaux traitées issues de 2 STEP dans le respect de la réglementation et dans d'excellentes conditions sanitaires.

Sont concernées les Stations d'Épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre d'un côté et de l'autre les Golfs de ces mêmes villes (depuis 1987 pour le golf de Royan et 2009 pour le golf de La Palmyre).

Ainsi, le **golf de Royan à Saint-Palais-sur-Mer a utilisé 190 150 m³ d'eaux traitées** en 2022 pour l'arrosage de ses pelouses. Sur la **commune des Mathes, il y a eu 102 167 m³ d'eaux traitées réutilisées** pour l'arrosage du golf de La Palmyre et **3 815 m³** pour les espaces verts du Club Med.

Cela représente donc une économie d'eau potable de 296 132 m³ (264 804 m³ en 2021) soit la consommation annuelle de près de 5 500 habitants (sur une base de 150 L/jour/personne).

Depuis 2008 (année de mise en service de la STEP des MATHES), environ 2 millions de m³ d'eaux traitées ont été réutilisées préservant d'autant la ressource en eau.

Le tarif de cette vente d'eaux traitées par nos STEP aux Golfs est de 0,0284 € HT/m³.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

C) BILAN FINANCIER

1 - LES MODALITÉS DE TARIFICATION

La rémunération de la collectivité a été fixée pour l'année 2022 par délibération votée par le Conseil Communautaire du 6 décembre 2021. Le délégataire est rémunéré selon les modalités et la formule de révision des prix indiquées au contrat d'affermage. Depuis 2019 la facture unique a été mise en place sur toute la CERA. La facturation en assainissement collectif est désormais réalisée par le gestionnaire de l'eau potable pour le compte de la CERA et de la CARA.

2 - LES ÉLÉMENTS RELATIFS AU PRIX DU MÈTRE CUBE

Prix au 1 ^{er} janvier 2021	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M ³ EN € HT)
Délégataire CERA	30,33	0,7434
Collectivité CARA	56,06	0,3480

Prix au 1 ^{er} janvier 2022	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M ³ EN € HT)
Délégataire CERA	32,08	0,7865
Collectivité CARA	45,90	0,3049

À noter : Baisse des tarifs CARA au 1^{er} janvier 2022 (- 15,33 € HT/an pour une consommation de 120 m³ ou - 13,61 € HT/an pour une consommation de 80 m³).

Prix 1 ^{er} janvier 2023	ABONNEMENT ANNUEL (€ HT)	CONSOMMATION (PRIX AU M ³ EN € HT)
Délégataire CERA	35,52	0,8706
Collectivité CARA	45,90	0,3049

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3 - LA FACTURE D'EAU

POUR 120 M³

Comparaison 2021-2022 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :
(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2022 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2022 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2021 (€)	ÉVOLUTION (✓)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		32,08	32,08	30,33	+5,8
Consommation	120	0,7865	94,38	89,21	+5,8
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		45,90	45,90	56,06	-18,1
Consommation	120	0,3049	36,59	41,76	-12,4
TVA (10 %)			20,90	21,74	-3,9
Sous total TTC « assainissement »			229,85	239,10	-3,9
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,2005	1,2005	0
Soit le m³ TTC avec abonnement			1,9154	1,9925	-3,9

Avec la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 33,00 € TTC pour 120 m³, de la facture est donc de 262,85 € soit **2,19 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2022.**

Comparaison 2022-2023 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :
(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2023 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2023 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2022 (€)	ÉVOLUTION (✓)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		35,52	35,52	32,08	+10,7
Consommation	120	0,8706	104,47	94,38	+10,7
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		45,90	45,90	45,90	0
Consommation	120	0,3049	36,59	36,59	0
TVA (10 %)			22,25	20,90	+5
Sous total TTC « assainissement »			244,73	229,85	+6,5
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,2931	1,2005	+7,8
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,0394	1,9154	+6,5

Avec la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 33,00 € TTC pour 120 m³, le montant total de la facture est donc de 277,73 € soit **2,31 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2023.**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

POUR 80 M³

Comparaison 2021-2022 de la facture type pour une consommation d'eau de 80 m³ :

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2022 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2022 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2021 (€)	ÉVOLUTION (%)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		32,08	32,08	30,33	+5,8
Consommation	80	0,7865	62,92	59,47	+5,8
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		45,90	45,90	56,06	-18,1
Consommation	80	0,3049	24,39	27,84	-12,4
TVA (10 %)			16,53	17,37	-4,8
Sous total TTC « assainissement »			181,82	191,07	-4,8
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,2005	1,2005	0
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,2728	2,3884	-4,8

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 22,00 € TTC pour 80 m³, le montant total de la facture est donc de 203,82 € soit **2,55 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2022.**

POUR 80 M³

Comparaison 2022-2023 de la facture type pour une consommation d'eau de 80 m³ :

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

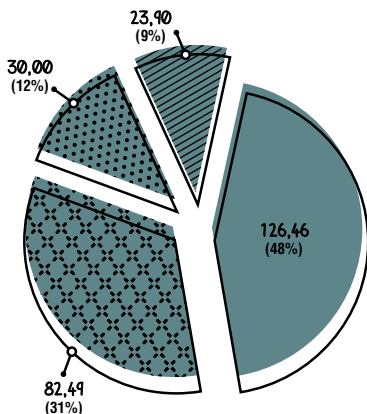
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES	M ³	PRIX UNITAIRE 1 ^{ER} JANVIER 2023 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2023 (€)	MONTANT 1 ^{ER} JANVIER 2022 (€)	ÉVOLUTION (%)
PART DU DÉLÉGATAIRE					
Abonnement annuel		35,52	35,52	32,08	+10,7
Consommation	80	0,8706	69,65	62,92	+10,7
PART DE LA COLLECTIVITÉ					
Abonnement annuel		45,90	45,90	45,90	0
Consommation	80	0,3049	24,39	24,39	0
TVA (10 %)			17,55	16,53	+6,2
Sous total TTC « assainissement »			193,01	181,82	+6,2
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,2930	1,2005	+7,7
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,4127	2,2728	+6,2

Avec la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,25 € HT/m³ soit 22,00 € TTC pour 80 m³, le montant total de la facture est donc de 215,01 € soit **2,69 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2023.**

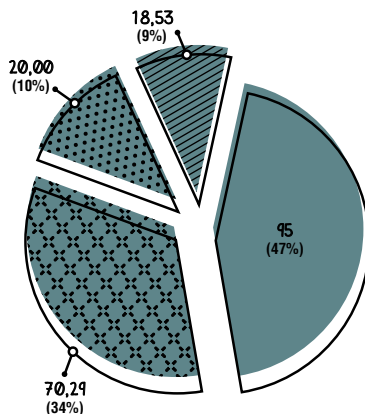


ASSAINISSEMENT COLLECTIF

... COMPOSITION DU PRIX ...
DE L'ASSAINISSEMENT EN 2022
POUR UNE FACTURE DE 120M³ (€)



... COMPOSITION DU PRIX ...
DE L'ASSAINISSEMENT EN 2022
POUR UNE FACTURE DE 80M³ (€)



4 - LES AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Traitement des matières de vidange :

Prix total 2022 :

• **9,64€ HT/m³ (1,00 € part collectivité et 8,64 € part délégataire).**

5 - SYNTHÈSE DES RECETTES D'EXPLOITATION, LA DETTE

LES RECETTES

• Surtaxe Assainissement :	4 844 176,33 €
• Participation au raccordement (PRE et PFAC) :	618 000 €
• Matières de vidange :	12 257,94 €
• Primes pour épuration :	252 129 €
• Recettes diverses :	184 037,15 €
• Total :	5 810 600,42 €

LA DETTE

• Montant des annuités en capital payées :	11 403,85 €
• Durée d'extinction de la dette (capacité de désendettement) : 0,01 années (0,01 en 2021)	
• Capital restant dû au 31 décembre 2022 :	59 854,75 €
(rappel au 31 décembre 2021 : 71 258,60 €)	

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

6 - DÉGRÈVEMENTS SUR FACTURES SUITE À DES FUITES

Dans le cas d'une fuite d'eau après compteur, la CARA peut accorder, sous réserve de remplir les conditions prévues au titre de la Loi Warsmann, un dégrèvement sur la partie assainissement de la facture d'eau.

En 2022, il y a eu 175 644 m³ concernés (166 684 m³ en 2021), pour la part CARA, accordés aux différents usagers ayant subi une fuite d'eau et donc une surconsommation d'eau (422 dossiers traités en 2022 dont 347 accords et 75 refus. 452 dossiers en 2021).

La moyenne des volumes ayant bénéficié d'un dégrèvement est de 506 m³ / dossier. Il y a eu 36 accords pour des fuites de plus de 1 000 m³.

D) LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	165 236	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement et 76 854 abonnés
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels 10 au réseau de collecte des eaux usées	10		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 590 T MS	En Tonnes de Matières Sèches hors chaux	
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,31	Prix en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport soit 2023 (redevance Agence de l'Eau incluse)	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Nombre d'abonnés desservis / Nombre potentiel de la zone assainissement collectif. Le nombre d'abonnés potentiels est trop estimatif. L'indicateur n'est pas calculé.	
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	37	Indice compris entre 0 et 120	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0		
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers		Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau		Points du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an.	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,39	(Linéaire de réseau gravitaire renouvelé les 5 dernières années / Linéaire de réseau total) *20	15,2 km de réhabilitation de réseaux gravitaires (programmes de travaux 2018 à 2022)
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		Information donnée par les services de police de l'eau	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		Pas de points de rejet sur le réseau	
P256.2	Durée d'extinction de la dette	0,01 an		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
P258.1	Taux de réclamations			

ASSAINISSEMENT COLLECTIF



E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

- **Poursuite des études pour la réutilisation des eaux traitées en irrigation agricole à partir des STEP de Saint-Palais/Les Mathes, pour les usages urbains (nettoyage de voirie, hydrocurage de réseaux), pour l'arrosage d'espaces verts et de l'hippodrome de La Palmyre. Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du traitement complémentaire pour la REUT arrosage du golf de Royan. Après l'obtention de l'autorisation préfectorale, démarrage de la phase maîtrise d'œuvre pour le REUT agricole à partir de la STEP de Cozes (projet RECAP).**
- **Travaux sur les stations d'épuration de St Palais-sur-Mer (nouveau dégrillage) et Saint-Georges-de-Didonne (traitement des boues et couverture des prétraitements) ainsi que sur les réseaux,**
- **Études diagnostiques de lutte contre les eaux parasites** notamment sur Médis, Saint-Palais-sur-Mer/Bernezac, Vaux-sur-Mer/Nauzan, Saujon et sur le secteur sud de Royan.
- **Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre de la phase projet pour la méthanisation des boues.**
- **Mise en œuvre du plan d'actions retenu dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la CARA (SDAEU) avec notamment les études préalables pour la construction d'une nouvelle station à La Tremblade, les études pour le remplacement des canalisations de refoulement en amiante ciment, ...**
- **Poursuite de la lutte contre les odeurs tant sur les réseaux que sur les unités d'épuration.**
- **Poursuite des extensions et des réhabilitations de réseaux avec notamment la mise en place du réseau pour le hameau de Brézillas (Arces-sur-Gironde) et Bardecille (Semussac), le « Vivier » à Saint-Romain-de-Benet, le boulevard de Suzac à Meschers-sur-Gironde et le bourg de Saint-Romain-sur-Gironde à Floirac.**
- **Programmations annuelles des travaux :**

PROGRAMMATION 2022

(délibération du Conseil Communautaire du 22 novembre 2021) :

- | | |
|--|-----------------------|
| • collecte (<i>extension ou création de l'assainissement sur 5 communes</i>) : | 1 327 980 € HT |
| • réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : | 8 083 650 € HT |
| TOTAL 2022 : | 9 411 630 € HT |

PROGRAMMATION 2023

(délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2022) :

- | | |
|--|-----------------------|
| • collecte (<i>extension ou création de l'assainissement sur 7 communes</i>) : | 2 413 301 € HT |
| • réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : | 7 069 775 € HT |
| TOTAL 2023 : | 9 483 076 € HT |

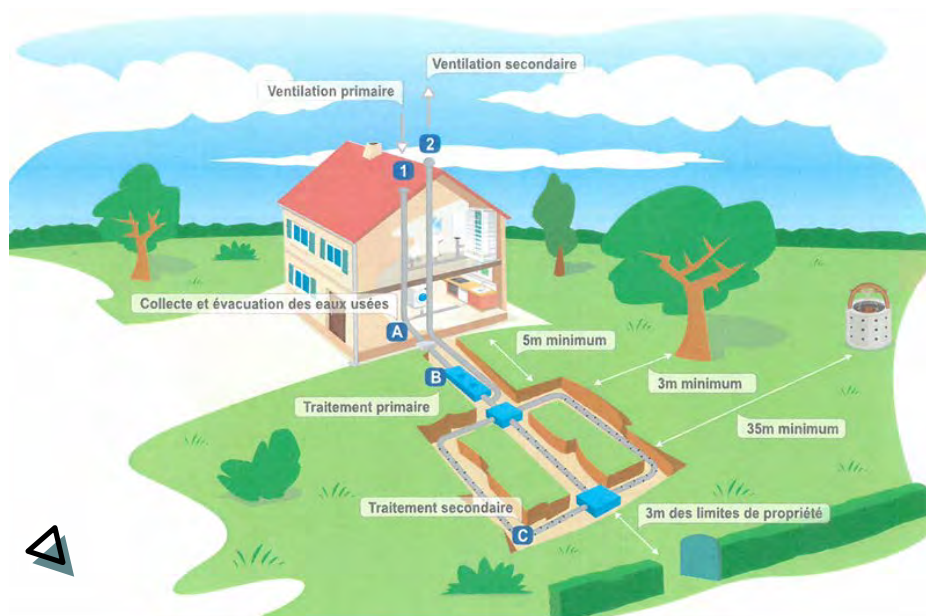
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



A) GÉNÉRALITÉS

1- QU'EST-CE QU'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

Par Assainissement Non Collectif « ANC » on désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.



Les installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.

Elles ne doivent pas présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles, particulièrement celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie...).

Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain (nature du sol et pente) et de l'emplacement de l'immeuble.

Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2 - LES MISSIONS

Comme imposé par la réglementation (Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 ...), le SPANC a été créé le 25 janvier 2001 afin d'assurer sur les 33 communes de l'Agglomération les 2 missions principales prévues par le dernier arrêté du 27 avril 2012, à savoir :

5 831
installations
d'Assainissement
Non Collectif

- **L'examen de la conception et la vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou à réhabiliter.** Cette vérification est notamment réalisée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SPANC émet un avis sur le respect de la réglementation technique (Arrêté modifié du 7 septembre 2009, DTU d'août 2013...) du projet présenté par l'usager dans le dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel (DIDAI).



Au moins deux visites sur site sont organisées : la première avec l'usager ou son représentant pour l'examen de la conception et de l'implantation du projet et la deuxième pour la vérification de l'exécution des travaux suivi de l'établissement d'une Attestation de Mise en Service (AMES).

- **La vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes** qui porte sur les points suivants : la vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de la réalisation périodique des vidanges, de l'accumulation normale des boues et des flottants dans la fosse...

Ce diagnostic est réalisé, commune par commune, en étroite collaboration avec les mairies puisque les maires ont conservé leur pouvoir de police et sont garants de la salubrité publique sur leur commune.

Ces diagnostics ont débuté en 2006.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute vente d'une habitation non raccordée au réseau public d'assainissement, le propriétaire doit joindre dans le dossier de diagnostic technique le document établi par le SPANC dans le cadre de la vérification du fonctionnement de l'installation d'Assainissement Non Collectif. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou est inexistant, alors un nouveau doit être réalisé à la charge du vendeur.



3 - LES HABITATIONS EN ANC

Les usagers du SPANC sont les propriétaires ou locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

5 831 habitations sont équipées d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif et 122 installations neuves mises en service.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

B) BILAN TECHNIQUE DE L'EXERCICE 2022

1 - NOMBRE D'HABITATIONS EN ANC

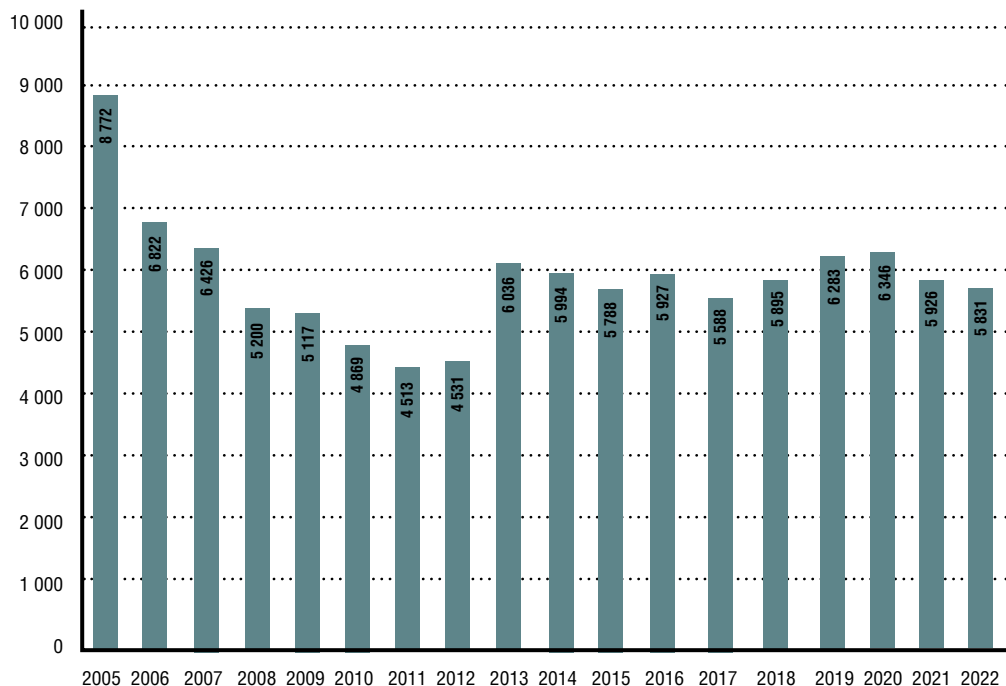
Lorsque la parcelle n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, l'habitation doit être équipée d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif « ANC » en bon état de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente le nombre d'ANC sur le territoire de la CARA.

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION MUNICIPALE)	NOMBRE D'ANC	÷ D'ANC
ARCES-SUR-GIRONDE	760	271	55,6
ARVERT	3 566	168	6,0
BARZAN	463	117	30,4
BOUTENAC-TOUVENT	228	49	31,8
BREUILLET	3 010	191	9,3
BRIE-SOUS-MORTAGNE	243	22	13,0
CHAILLEVETTE	1 610	65	5,8
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	598	294	56,6
CORME-ÉCLUSE	1 127	494	100,0
COZES	2 150	298	19,2
ÉPARGNES	874	406	78,4
ÉTAULES	2 618	73	3,9
FLOIRAC	413	126	69,2
GRÉZAC	938	349	60,8
LA TREMLADE	4 322	177	3,0
LE CHAY	778	137	34,3
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	876	8	1,3
LES MATHES	2 110	118	2,4
MÉDIS	2 992	214	11,7
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 123	348	9,1
MORNAC-SUR-SEUDRE	855	32	4,7
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	916	185	22,6
ROYAN	18 419	23	0,1
SABLONCEAUX	1 391	350	51,9
SAINT-AUGUSTIN	1 381	55	4,6
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 342	60	0,9
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 907	37	0,6
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 733	614	77,0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 309	89	4,5
SAUJON	7 180	158	3,1
SEMUSSAC	2 405	271	16,9
TALMONT-SUR-GIRONDE	98	16	9,9
VAUX-SUR-MER	3 926	16	0,3
TOTAL CARA	83 661	5 831	7,1



..... ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS 2005-2022



(2013 : Intégration de Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet à la CARA)

Il est à noter que le règlement de service a été validé par le Conseil Communautaire le 5 février 2010. Il permet de définir les relations entre les usagers et le service, les droits et obligations de chacun. Il est transmis à tous les usagers.

2 - LES CONTRÔLES RÉALISÉS

LES INSTALLATIONS NEUVES

Le service vérifie la conception et l'implantation des projets des usagers puis réalise un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement donnant lieu à l'établissement d'une Attestation de Mise En Service (AMES).





ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



122
installations
neuves contrôlées
en 2022

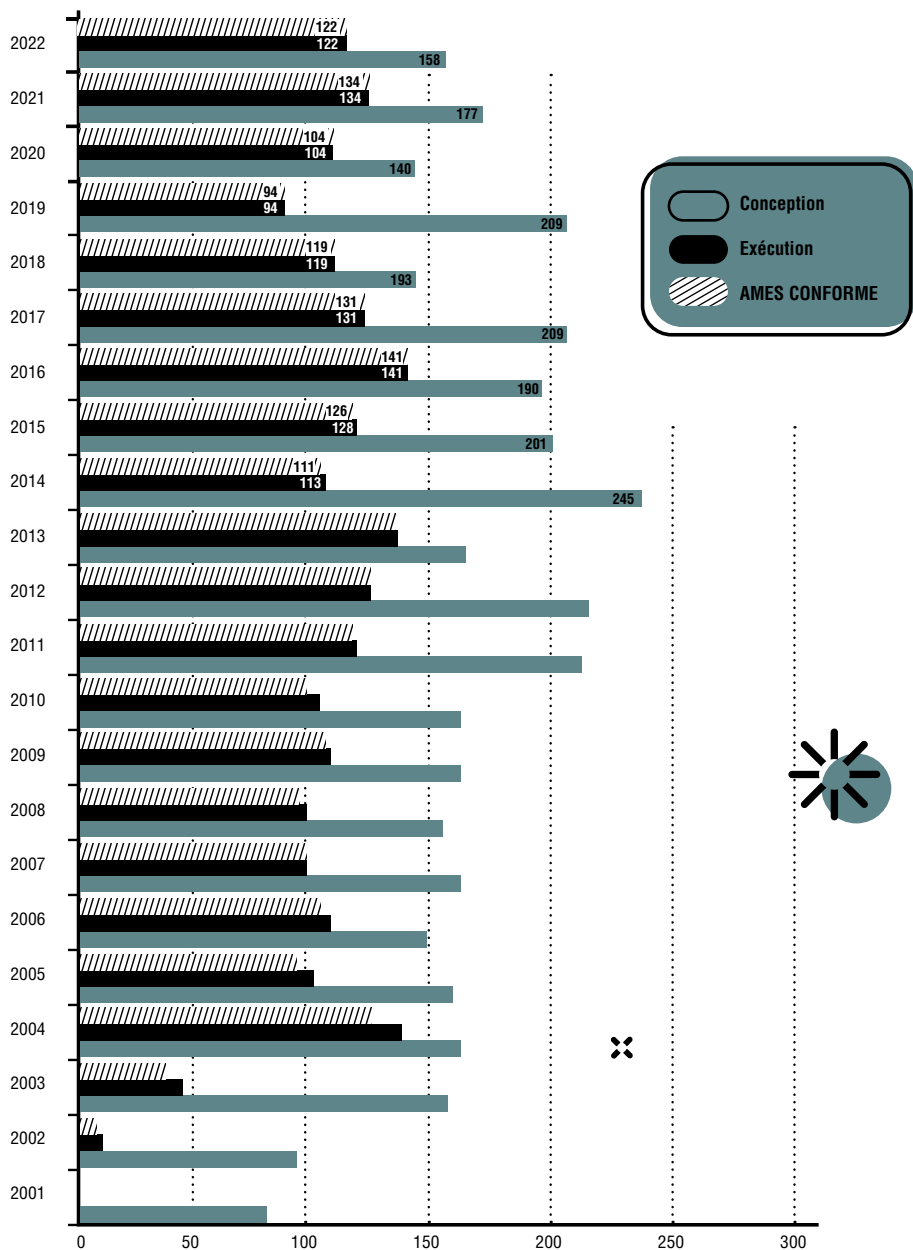
Récapitulatif des dossiers d'ANC neufs traités en 2022 (conception, exécution)

	CONCEPTION		EXECUTION				
	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS	PROJETS AUTORISÉS À ÊTRE RÉALISÉS (PC OBTENU OU DT OU RÉNOVATION)	AMES EFFECTUÉES DANS L'ANNÉE				/ DE CONFORMITÉ
			CONFORME	NON CONFORME	DEMANDE DE CONTRÔLE APRÈS REMBLAIEMENT	TOTAL AMES	
ARCES-SUR-GIRONDE	12	11	2			2	100
ARVERT	3	3	2			2	100
BARZAN	3	2	4			4	100
BOUTENAC-TOUVENT	2	2	1			1	100
BREUILLET	3	3	6			6	100
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0	0	0			0	
CHAILLEVETTE	1	1	0			0	
CENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	5	5	3			3	100
CORME-ÉCLUSE	18	18	9			9	100
COZES	4	3	4			4	100
ÉPARGNES	13	11	11			11	100
ÉTAULES	0	0	1			1	100
FLOIRAC	1	1	1			1	100
GRÉZAC	3	2	9			9	100
LA TREMBLADE	4	2	1			1	100
LE CHAY	8	8	5			5	100
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	0	0	0			0	
LES MATHES	4	4	3			3	100
MÉDIS	2	2	3			3	100
MESCHERS-SUR-GIRONDE	7	6	6			6	100
MORNAC-SUR-SEUDRE	1	1	0			0	
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	6	6	2			2	100
ROYAN	0	0	0			0	
SABLONCEAUX	20	14	16			16	100
SAINT-AUGUSTIN	1	1	0			0	
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	1	1	1			1	100
SAINT-PALAIS-SUR-MER	4	1	0			0	
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	16	12	21			21	100
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	0	0	0			0	
SAUJON	4	4	3			3	100
SEMUSSAC	9	8	6			6	100
TALMONT-SUR-GIRONDE	0	0	0			0	
VAUX-SUR-MER	3	2	2			2	100
TOTAL CARA	158	134	122			122	100



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS ENTRE 2001 ET 2022






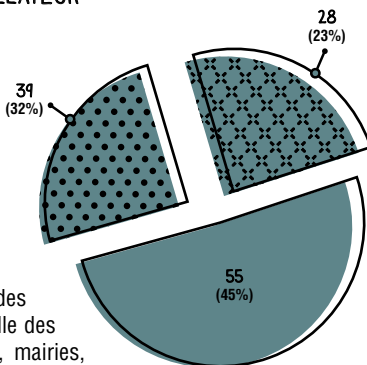
• Pour 40 dossiers l'ANC a été défini par un bureau d'études soit 30 % des projets (47 en 2021 soit 27 %).



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

..... RÉPARTITION DES CHANTIERS CONTRÔLÉS EN 2022 PAR TYPE D'INSTALLATEUR

-  Entreprises de la charte (10 entreprises)
-  Autres entreprises (40 entreprises)
-  Pétitionnaire



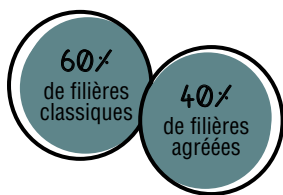
Une charte de qualité a été créée sur l'ensemble de la Charente-Maritime regroupant les acteurs de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB...). Une liste annuelle des entreprises sélectionnées est diffusée aux usagers, maires, architectes... Cette charte a pour but d'améliorer la qualité des travaux et l'information des usagers...




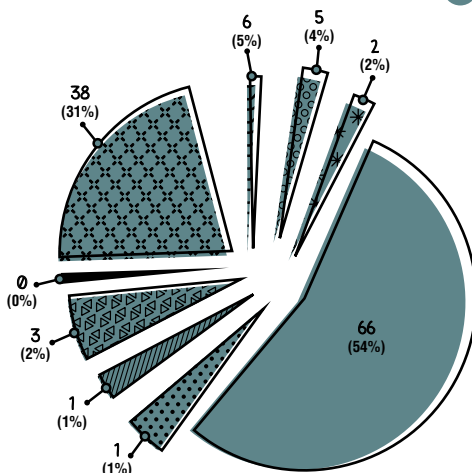
• Répartition des différentes filières de traitement mises en place en 2022 :

La réglementation prévoit en effet que selon le type de sol en place, l'installation n'est pas la même afin de s'adapter aux caractéristiques du sol, à son pouvoir épurateur, à sa capacité d'infiltration....

..... RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT INSTALLÉES EN 2022



-  Filtre à sable vertical non drainé
-  Tranchées d'épandage
-  Lit d'épandage
-  Filtre à sable vertical drainé
-  Terre d'infiltration
-  Filtre compact
-  Micro station
-  Filtre planté
-  Fosse étanche





ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

177
diagnostics
d'ANC
existants

LES INSTALLATIONS EXISTANTES

- Les diagnostics réalisés en 2022 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	NOMBRE DE DIAGNOSTICS DES DISPOSITIFS D'ANC EXISTANTS RÉALISÉS	NOMBRE DE DIAGNOSTICS DANS LE CADRE D'UNE VENTE RÉALISÉS
ARCES-SUR-GIRONDE	10	9
ARVERT	5	5
BARZAN	6	6
BOUTENAC-TOUVENT	3	3
BREUILLET	5	5
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0	0
CHAILLEVETTE	0	0
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	10	10
CORME-ÉCLUSE	11	11
COZES	5	5
ÉPARGNES	10	9
ÉTAULES	1	1
FLOIRAC	6	6
GRÉZAC	12	12
LA TREMBLADE	2	2
LE CHAY	5	5
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	0	0
LES MATHES	2	2
MÉDIS	9	9
MESCHERS-SUR-GIRONDE	10	9
MORNAC-SUR-SEUDRE	0	0
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1	1
ROYAN	3	3
SABLONCEAUX	15	15
SAINT-AUGUSTIN	1	1
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	2	2
SAINT-PALAIS-SUR-MER	2	1
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	18	17
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	7	7
SAUJON	6	6
SEMUSSAC	9	9
TALMONT-SUR-GIRONDE	1	1
VAUX-SUR-MER	0	0
TOTAL	177	172

Sur les 177 diagnostics effectués (232 en 2021), 172 l'ont été dans le cadre de ventes (194 en 2021).

Le 1er diagnostic a été réalisé sur les 33 communes de la CARA. Le SPANC a recensé l'ensemble des ANC existants et en a réalisé la vérification du bon fonctionnement (seules quelques installations restent à diagnostiquer suite au refus de l'utilisateur ou son absence). Environ 80 % des installations sont en bon état de fonctionnement.

- Avis sur Certificat d'urbanisme : 86 avis sur CU ont été établis par le SPANC (112 en 2021).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



C) BILAN FINANCIER

1 - LA TARIFICATION

Deux redevances ont été instituées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses. Les montants de ces redevances ont été fixés par délibération votée par le Conseil Communautaire le 6 décembre 2021 à savoir :

- **90 € pour le contrôle des installations neuves** (redevance due après la mise en service de l'installation).
- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes** (une redevance par installation).

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

2 - LES RECETTES D'EXPLOITATION

Pour l'année 2022, **les recettes d'exploitation ont été de 18 363,05 €** (23 335,51 € en 2021). (10 145,68 € pour le contrôle du neuf, 8 217,37 € pour le diagnostic de fonctionnement et de ventes).

D) INDICATEURS DE PERFORMANCE

CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
D301.0	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	12 537	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 pers. par logement.
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	110		
CODE DE L'INDICATEUR	INDICATEUR DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	EXPLICATIONS	VALEURS UTILISÉES
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif	81%	Taux d'installations estimées en bon état de fonctionnement par le SPANC	

E) LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

- **Révision du règlement du service avec intégration de la fréquence des vérifications périodiques de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes.**
- **Création et diffusion de nouveaux outils de communication.**
- **Reprise des vérifications périodiques de bon fonctionnement des ANC existants.** Suite à la réalisation du 1^{er} diagnostic sur toutes les communes, il convient, conformément à la réglementation, de débiter la campagne de 2^e vérification du bon fonctionnement des ANC existants.



COMMUNICATION

PARUTION D'ARTICLES DANS CARA'MAG' ET LES JOURNAUX :

CARA'MAG' - PRINTEMPS 2022



Présentation de la nouvelle organisation des services de l'eau potable, le 17 décembre : Vincent Barraud, président de la CARA, est entouré de Jacques Lys (à gauche), vice-président en charge de l'assainissement et de l'eau potable, et de Bernard Laumonier (à droite), vice-président d'Eau 17 et président de la commission territoriale du pays royanais, en présence des techniciens de la CARA et des représentants d'Eau 17.

Eau potable, assainissement : qui fait quoi ?

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les communes du territoire ont confié à la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA) la responsabilité de gérer leur approvisionnement en eau potable.

Cette nouvelle compétence s'ajoute à celle de l'assainissement des eaux usées, exercée depuis plus de 45 ans par l'intercommunalité. La CARA se retrouve ainsi en position de maîtriser l'ensemble du cycle de l'eau, de l'approvisionnement au traitement des eaux usées.

Pour cela, l'agglomération peut compter sur la longue expérience et les compétences techniques d'Eau 17, auquel la CARA a adhééré le 1^{er} janvier 2014. Créé en

1952, le syndicat départemental compte aujourd'hui 432 communes et 12 intercommunalités, dont la CARA, pour le compte desquelles il assure la gestion, le renouvellement et le développement du réseau d'eau potable. La régie publique d'Eau 17, la RESE, assure la production d'eau potable sur le territoire de la CARA tandis que la Société de l'Eau Potable Royan Atlantique (SEBRA) est chargée de sa distribution auprès de 75 000 abonnés.

Le service assainissement de la CARA compte dix agents, chargés de programmer les travaux d'extension ou de renouvellement du réseau d'assainissement collectif et de veiller à la conformité des installations d'assainissement non-collectif. La gestion des réseaux et des unités de traitement est confiée à une entreprise privée par délégation de service public. La Compagnie d'Environnement Royan Atlantique (CERA) a débuté son contrat le 23 avril 2019 pour une durée de neuf ans.

• EAU POTABLE :

SOCIÉTÉ DE L'EAU POTABLE ROYAN ATLANTIQUE (SEBRA) :

Service clients (facturation, modification de contrat, demande de travaux...) : 05 46 08 02 06. Du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures et le samedi matin de 9 heures à 13 heures. **Urgences 24h/24** : 05 81 91 35 02. **Trois points d'accueil SEBRA** : **Royan** : 85, cours de l'Europe, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 18 heures (journée continue les lundis et vendredis en été). Le samedi de 9 heures à 13 heures. **Saujon** : 45 ter, rue Pierre de Campet (lundi 9h30-12h / 13h30-16h ; mercredi et samedi de 9h30 à 12 heures). **Vaux-sur-Mer** : 13, rue Paul Émile Victor, du lundi au vendredi (9h-13 heures, et sur rendez-vous de 13h30 à 16 heures). www.sebra-eau.fr

EAU 17 : 131 cours Genêt, CS 50517 - 17119 Saintes Cedex 05 46 92 72 72. www.eau17.fr



• ASSAINISSEMENT :

COMPAGNIE D'ENVIRONNEMENT ROYAN ATLANTIQUE (CERA)

N° unique : 05 46 77 99 17 (24h/24 et 7/7) www.cera-assainissement.fr - **Quatre points d'accueil à Vaux-sur-Mer** (13, rue Paul Émile Victor), **Saujon** (45 ter, rue Pierre de Campet), **Cozes** (69 route de Saintes, uniquement sur rendez-vous les après-midi) et **Étaules** (2, rue de la Croix, uniquement sur rendez-vous les après-midi).



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA) Pôle cycle de l'eau et environnement

Assainissement collectif : du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.
Tél. : 05 46 39 64 00. assainissement@agglo-royan.fr

Service public d'assainissement non collectif (SPANC) : du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Tél. : 05 46 39 64 04. spanc@agglo-royan.fr



Travaux d'été sur les réseaux d'assainissement

La station d'épuration des eaux usées (STEP) de Saint-Georges-de-Didonne s'équipe de deux centrifugeuses pour la filière de traitement des boues ; en parallèle, une unité de désodorisation sera créée.

À **Cozes**, Route de Saintes, une série de canalisations et de regards, seront posés à partir du mois de juillet. En août, sur la Route de Bordeaux et rue de l'Hôtel de Ville, le réseau sera rénové par la pose de nouvelles canalisations ainsi que le renouvellement des branchements des particuliers.



Projet de la STEP de Saint-Georges-de-Didonne.

Les travaux de l'Avenue de la Grande Côte à **Saint-Palais-sur-Mer** reprendront en septembre après un arrêt estival pour ne pas perturber ce secteur très fréquenté l'été.



Travaux de la STEP de Saint-Georges-de-Didonne.

Les chantiers de septembre se préparent...

À **Royan**, Route de Rochefort, au croisement avec la rue des Cerisiers, le réseau collectif d'assainissement des eaux usées, sur un linéaire de 210 mètres, sera renouvelé, avant la création d'un giratoire par le Département ; les travaux débuteront en septembre. Une première réunion publique aura lieu le 13 juin 2022 à 18h00 salle Jean Gabin à Royan, pour informer les riverains et les commerçants, avec la Ville de Royan, EAU 17 pour le réseau d'eau potable et le Département de la Charente-Maritime. Les usagers de ce secteur seront tenus informés, notamment à la rentrée, du suivi de ce chantier. Une autre opération à Royan, Boulevard Franck Lamy consistera dès septembre à réhabiliter plus de 500 mètres sur deux portions de cet axe. À la même période, Avenue de la Grande Conche et Avenue Maryse Bastié, respectivement 730 et 220 mètres de réseau public d'assainissement seront réhabilités et les travaux concerneront également le réseau d'eaux pluviales sur 748 mètres.

À **Médis**, au Hameau des Brandes, débutera l'extension du réseau de collecte d'assainissement des eaux usées ainsi que la création de 40 branchements et le remplacement d'un poste de refoulement. Il en sera de même, Rue du Colonel Arnaud Beltrame, avec une extension du réseau et la création de 3 branchements. Avenue Pasteur à Vaux-sur-Mer, le renouvellement du réseau et des branchements ainsi que la création de regards de visites sont prévus en septembre.

À **La Tremblade**, Rue Lafond et rue du Lavoir, débutera la réhabilitation du réseau public d'eaux usées. Reprise du chantier Boulevard Pasteur et de Gaulle, après l'interruption estivale.

Enfin, à **Saujon** des travaux d'assainissement seront également programmés Rue de la Seudre et Cours Victor Hugo sur plus de 750 mètres et 65 branchements, en parallèle avec du pluvial.

ASSAINISSEMENT

Obligation de contrôle de conformité en cas de cession immobilière au 1^{er} janvier 2023

La qualité des eaux et la préservation des milieux sensibles restent au cœur des préoccupations des élus.

Le conseil communautaire de la CARA a voté au mois de juillet une délibération qui rend obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2023, l'obligation pour chaque mutation immobilière, de fournir un certificat de conformité du raccordement privatif du bien au réseau d'assainissement des eaux usées, par le vendeur (à ses frais).

Ce dispositif s'appuie sur la loi du 2 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique pour disposer d'un levier supplémentaire en termes de surveillance et d'amélioration des installations, mais aussi pour lutter contre les pollutions. Cette démarche, au même titre que les diagnostics liés à une vente, protège et informe les acquéreurs de biens.

Les notaires ou tout autre acteur concerné par une vente pourront solliciter l'exploitant du réseau d'assainissement ou tout diagnostiqueur agréé pour obtenir cette attestation.



Tout "à la fumée" pour la vérification des réseaux.

La Cara engage ses travaux de rentrée sur réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

À ROYAN, Boulevard Franck Lamy, la commune projette des travaux de voirie. Préalablement, les réseaux publics d'eau potable (EAU-17) et d'eaux usées vont être renouvelés.

En partie « haute » de cet axe (du bd G. Clémenceau au rond-point du Carel), EAU17 va réhabiliter deux réseaux d'eau potable sur un linéaire de 415 m : une conduite pour la distribution d'eau et une conduite dédiée à l'alimentation des châteaux d'eau. Les travaux commenceront fin septembre 2022 pour une durée estimée à 11 semaines.

Ensuite pour une durée de 7 semaines, la CARA engagera la réhabilitation du réseau d'eaux usées gravitaire sur un linéaire de 212 m et la reprise de 29 branchements.

Dans un second temps et à compter de mi-octobre, en partie « basse » du boulevard Franck Lamy (du rond-point du Carel à la voie ferrée/rue de Bel-Air), les réseaux d'eau potable (831 ml et 31 branchements) et d'assainissement (312 ml et 22 branchements) seront là aussi réhabilités en tranchée commune. La durée de l'intervention est estimée à 15 semaines (hors arrêt de chantier pour les fêtes de fin d'années). Ces 2 opérations seront réalisées en route barrée, une déviation sera mise en place.

Avenue de la Grande Conche, à partir du 15 septembre 2022 et pour sept mois, débute la reprise des réseaux d'eaux pluviales (766 ml de collecteur et 210 ml de branchements) et des eaux usées (570 ml de collecteur et 34 branchements). Cette opération est coordonnée avec le Département qui réalisera ensuite la réfection globale de la chaussée.

Les travaux seront réalisés en route barrée. Les signalisations et déviations pour véhicules seront installées et évolueront au fil de l'avancement du chantier.

Boulevard Garnier (de l'avenue Emile Zoia à l'avenue Notre Dame des Dunes), à l'automne, la CARA engagera la réhabilitation de 225 ml de canalisations d'assainissement collectif et le remplacement de 10 branchements. La durée de l'intervention est estimée à 9 semaines.

À LA TREMBLADE **rues Lafond et du Lavoir**, le 5 septembre débute des travaux en tranchée commune sur les réseaux d'eau potable (266 ml et 27 branchements) et d'assainissement (160 ml et 22 branchements). La durée de l'intervention est estimée à 3 mois.

À MORTAGNE-SUR-GIRONDE **Quai de l'Estuaire et rue des Mouettes**, la CARA poursuit son programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif. Le réseau d'eaux usées est réhabilité par chemi-



Chantier d'assainissement.

sage, c'est-à-dire par l'intérieur de la canalisation (352 ml de collecteur et 20 branchements). La durée de l'intervention est estimée à 2 semaines.

À MORNAC-SUR-SEUDRE **place du Port et rue des Halles**, à compter de mi-novembre démarrera un chantier de réhabilitation du réseau d'eaux usées (603 ml de collecteur et 63 branchements). La durée de l'intervention est estimée à 20 semaines (hors arrêt de chantier réalisé pour les fêtes de fin d'année).

Avec la fin de la saison estivale, les chantiers interrompus sur cette période reprendront :

- **Dès la fin du mois d'août à Médis sur la route des Brandes puis rue du Colonel Arnaud Beltrame** pour l'extension du réseau et l'implantation d'un poste de refoulement.
- **Début octobre à Saint-Palais-sur-Mer, avenue de la Grande Côte** (secteur du Petit Poucet), les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées se poursuivront.
- **Fin septembre à La Tremblade, avenues Pasteur et du Général de Gaulle**, les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées se poursuivront.
- **Courant octobre à Cozes, reprise du programme de travaux pour lutter contre les eaux claires parasites.** Une intervention se déroulera route de Bordeaux (aux environs de la mairie) pour réhabiliter le réseau d'eaux usées du secteur.

Infos travaux : <https://www.agglo-royan.fr/travaux>

Travaux d'assainissement collectif : la feuille de route pour 2023

Près de 9,5 millions d'euros seront investis en 2023 pour étendre le réseau d'assainissement collectif ou réhabiliter les canalisations existantes.

Comme chaque année, la commission cycle de l'eau a acté la feuille de route de la CARA concernant la programmation des travaux d'assainissement collectif 2023. Celle-ci concerne l'extension des réseaux de collecte (desservir de nouveaux secteurs ou rues) et la réhabilitation de réseaux existants (rénover des canalisations), réalisées selon les préconisations du schéma directeur intercommunal. La CARA profite ainsi des travaux de voirie pour remettre à neuf des réseaux enterrés, au même titre que les conduites d'eau potable ou celles du réseau pluvial. Ainsi, près de 2 415 000 €HT seront consacrés aux travaux d'extension de collecte parmi lesquels le hameau du Compin à Meschers-sur-Gironde et le village de Brie

à Médis. Le financement des études pour l'assainissement du Boulevard Letélié à La Tremblade a également été validé à hauteur de 150 000 euros. Les opérations de réhabilitation ou travaux intercommunaux, pour un montant avoisinant 7 millions d'euros HT, concernent quasiment toutes les communes de la CARA et intègrent deux projets d'envergure pour l'assainissement collectif. Le premier porte sur les études pour la modification des flux entrant dans la station d'épuration des Mathes. Jusqu'à présent, cette station était en service uniquement pendant la période estivale en « renfort » ; elle recevra à terme les effluents des communes d'Arvert, Chaillevette et Étaules pour un fonctionnement tout au long de l'année. Le second entérine le lancement de la maîtrise

d'œuvre pour la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) de la station d'épuration de Cozes, destinées à l'irrigation agricole. La CARA a répondu à un appel à projets « économie circulaire de l'eau » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui a reconnu l'intérêt du dossier « dans le cadre de l'adaptation au changement climatique sur un territoire confronté à d'importants enjeux quantitatifs sur la ressource en eau ». Le caractère « démonstrateur », les « aspects précurseurs » et le volet « connaissance des micropolluants » du dossier ont également retenu l'attention du comité de sélection. **La programmation de travaux d'assainissement 2023 s'élève à un total général de 9 483 000 €HT.** Financés en grande partie par la redevance assainissement, ces investissements visent à l'amélioration des équipements du territoire pour ses usagers.

LA JUSTICE REJETTE DEUX RECOURS INTENTÉS CONTRE LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-PALAIS-SUR-MER / LES MATHES

Dans un jugement rendu le 18 octobre 2022, le tribunal administratif de Poitiers a rejeté deux requêtes déposées par l'association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer contre le système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes. Le tribunal a également condamné l'association à verser 2 600 euros à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), qui a la compétence assainissement, au titre des frais exposés par la CARA dans cette affaire. L'association avait déposé en novembre 2020 deux recours contre les arrêtés préfectoraux du 27 février 2020 autorisant la poursuite de l'activité du système d'assainissement et le rejet en mer des eaux épurées, qui traite aujourd'hui les eaux usées de 14 communes du pays royanais. Le tribunal a estimé qu'aucun des arguments avancés par l'association n'étaient fondés, aussi bien sur la légalité des arrêtés préfectoraux que sur la qualité du rejet des eaux traitées en mer ou encore le fonctionnement de l'équipement. « Il ressort [de l'étude d'impact] qu'en situation normale, les rejets n'induisent aucune dégradation de la qualité des eaux et qu'en situation exceptionnelle, si quelques incidences sont perceptibles sur certaines plages, elles ne conduisent pas toutefois à rendre les eaux impropres à la baignade », souligne le tribunal administratif. Il résulte également de l'instruction que « l'installation, considérée dans son ensemble, présente un niveau capacitaire suffisant ». Pour le tribunal, « l'association requérante n'apporte, hormis le seul constat de l'âge des installations, aucun élément précis de nature à démontrer que cette station, dont il n'est pas contesté qu'elle fait régulièrement l'objet de travaux d'entretien et de rénovation, serait obsolète ». De plus, le juge retient également du dossier « que les eaux épurées rejetées vers le milieu naturel, de par leur bon niveau de filtration et le débit élevé de l'estuaire de la Gironde au droit du rejet, n'auront aucun effet notable sur la qualité de l'eau ».

PAYS ROYANNAIS



Avec la sécheresse, les problèmes d'irrigation se font sentir aux abords de la Seudre. ARCHIVES XAVIER LÉCOTY

Réutiliser les eaux usées traitées est d'actualité

Alors que la sécheresse pèse de plus en plus sur les ressources en eau, la Cara avance sur son projet de réutilisation des eaux usées traitées pour irriguer et arroser

Stéphane Durand
sdurand@sudouest.fr

LES IRRIGANTS FAVORABLES

Un nouvel arrêté préfectoral est tombé ce jeudi 10 août qui impose de nouvelles restrictions des usages de l'eau dans le département. La sécheresse pèse de plus en plus sur les ressources. À Royan, le maire Patrick Marengo a demandé son strict respect. « Il faut être solidaire. Nous allons cesser l'arrosage des espaces verts et condamner les rince-pieds en sortie de plage. Les gens se rinceront les pieds chez eux », commente-t-il.

Sur le territoire du pays royanais, les golfs de Royan et de La Palmyre, qui réutilisent les eaux usées traitées des stations d'épuration de Mathes et de Saint-Palais-sur-Mer pour arroser leurs greens, échappent à ces restrictions. Tout comme l'hippodrome de La Palmyre qui profite de la présence d'une petite retenue d'eau à proximité pour arroser les pistes.

Une question pressante

« L'arrêté préfectoral concerne l'arrosage à partir du réseau d'adduction d'eau ou de forages qui pompent la nappe phréatique. Ce qui n'est pas notre cas. En revanche, on voit notre source se tarir de jour en jour. J'ai écrit au président de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (Cara) Vincent Barraud pour

Gaël Goulevant, agriculteur installé à Saujon, vice-président de l'ASA des irrigants Saintonge Centre, suit particulièrement la Seudre. « C'est un bassin régulièrement en tension. Aujourd'hui les restrictions de prélèvements mettent à l'arrêt notre activité agricole. Bien sûr que

étudier, à l'avenir, la solution d'une réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration qui se trouve à une centaine de mètres », indique le président de la société des courses de Royan Atlantique Philippe Gadreau.

Pour l'intéressé, il en va même de la survie de l'hippodrome et du centre d'entraînement. « Sans eau, on ne peut pas fonctionner. Il va falloir agir vite », assure l'ancien maire des Mathes qui pointe du doigt le golf et le club Med de La Palmyre qui ont déjà recours à cette solution. Il souligne que « seulement 20 % des eaux usées traitées de la station de la commune sont réutilisées. Il y a donc de quoi faire. »

Cette question de la réutilisation des eaux usées traitées, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (Cara) se la pose depuis plusieurs mois et planche sur un projet en lien avec la chambre d'agriculture. Il s'agit de réutiliser cette eau sale devenue propre pour irriguer. Les stations d'épuration de Cozes, de Saint-

nous soutenons toute initiative qui permettra de remédier à cette problématique. La réutilisation des eaux usées traitées pour arroser en est une. On est satisfait de voir qu'il y a une volonté politique. Maintenant on attend les actes », avance-t-il.

Palais-sur-Mer et des Mathes sont concernées. L'actualité brillante ne fait que pousser la collectivité à avancer rapidement.

« Nous allons démarcher par la station de Cozes qui alimentera en eau trois agriculteurs irrigants du coin », souligne Jacques Iys, le maire de Breuille et vice-président de

On mène les deux projets de front mais celui de Cozes sera plus rapide à concrétiser

la Cara en charge du dossier. Environ 100 000 mètres cubes d'eaux usées traitées seront recyclés pour arroser les cultures. Les stations de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes, elles, pourront fournir autour de 4 millions de mètres cubes d'eau par an. Il faudra acheminer l'eau vers Saujon et Saint-bonceaux. « On a fait des études hydriques. La tension est là-bas. On mène les deux pro-

jets de front mais celui de Cozes sera plus rapide à concrétiser. Un groupe de travail s'est déjà réuni fin juin. Il y aura encore deux réunions en septembre et octobre. L'idée est que ce groupe puisse enrichir notre action par ses réflexions », prévient l' élu.

Différents usages

Cette réutilisation des eaux usées traitées pourrait aussi servir à d'autres usages. Cécile Ducois, la directrice du pôle cycle de l'eau et environnement à la Cara, parle par exemple de l'arrosage des pistes de l'hippodrome de La Palmyre, justement, ou du stade de foot de Saint-Palais. « Tout ça sera à étudier », précise-elle. « Et si une ville nous demande de se brancher sur le réseau pour arroser ses massifs ou faire du lavage de caniveaux, il faudra se pencher sur la question et voir si c'est viable », ajoute Jacques Iys.

Les premiers travaux concernant la station d'épuration de Cozes, d'un montant de deux millions d'euros, pourraient commencer en 2024 et la première campagne d'irrigation avoir lieu en 2025. En attendant, la Seudre souffre et l'activité des irrigants est à l'arrêt. Une interdiction totale des prélèvements, sauf cultures dérogatoires autorisées, est imposée sur le bassin Seudre aval et une interdiction de midi à 19 heures sur le bassin Seudre amont.

ÉCHOS

Des chanteurs de « The Voice » sur scène

ROYAN C'est la dernière occasion, ce vendredi 12 août à 21 h 30, d'aller applaudir, esplanade Kerimel-de-Kerveno, des chanteurs de l'émission « The Voice » avec en prime la présence de Gwendal Marimoutou, alias Simba, le héros de la comédie musicale « Le Roi Lion » qui a déjà séduit plus de 100 millions de spectateurs à travers le monde. À ses côtés, on trouvera Olympe, Jeffrey Boulanger de son vrai nom, qui a terminé deuxième de la 2^e saison de l'émission de TF1. Il faisait partie de l'équipe de Jennifer. Sa reprise de « Born to Die » de Lana Del Rey s'était notamment hissée en tête des meilleures ventes de titres sur iTunes dès le lendemain de la diffusion. Le public pourra aussi écouter Dorian Ben, un jeune Parisien de 26 ans. Le chanteur a participé à la finale de « The Voice » en 2022. Enfin, Edgar, que Florent Pagry a appelé son « surdozo de 17 ans », sera aussi présent. L'intéressé s'était fait partie de l'émission en 2021, chantant en solo, en duo, en trio ou tous ensemble dans un show ponctué de tubes. Un spectacle festif, jeune et rempli de talents dans le cadre d'un été à Royan. Gratuit.



PATRICK CARPENTIER / BUREAU233

« Un Indien dans la ville » sur grand écran

ROYAN La comédie familiale « Un Indien dans la ville » sera diffusée ce vendredi 12 août à 21 h 30 au théâtre de verdure, dans le jardin du Parc, dans le cadre de Ciné Transat. Pour ces soirées « Ciné à la belle étoile », couvertures et coussins font concurrence aux traditionnels transats pour profiter confortablement de ces moments de convivialité et de détente. Et surtout, ne pas oublier l'antimoustique ! Gratuit.

Elsa Miss Pontailiac

ROYAN L'élection de Miss Pontailiac a eu lieu ce mercredi 10 août devant un jury de six personnes. Alors que dix jeunes filles étaient attendues pour y participer, une a fait faux bond. Ce sont donc neuf candidates qui ont luté pour décrocher la fameuse couronne. Et à ce titre, c'est Elsa, 16 ans, originaire de la région parisienne et en vacances à Royan ou elle y a de la famille, qui a remporté le concours. Sa première dauphine s'appelle Oriane, a 21 ans et habite Royan. La seconde, Apolline, 18 ans, arrivée également de région parisienne, passe elle aussi ses vacances dans la station balnéaire.



SHIMAN NASSIF

L'Agriculteur Charentais - 4 février 2022

INNOVATION

La Cara s'intéresse aux eaux usées pour l'irrigation

> Le projet porté par la Communauté d'agglomération Royan Atlantique vise à créer deux réserves de substitution alimentées par les eaux traitées de stations d'épuration, afin de se substituer aux prélèvements dans le milieu du bassin de la Seudre.

Arosser des cultures avec des eaux traitées, issues de ses stations d'épuration : telle est l'idée initiée par la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (Cara). Elle apparaît comme une solution intéressante pour maintenir une activité sur le territoire de la Seudre sans impacter sur les autres enjeux locaux, à savoir les besoins en eau potable des habitants et ceux en eau douce des ostréiculteurs. « Il y a une demande d'irrigation agricole, des besoins et un déficit en eau », constate Cécile Ducos, directrice générale des services techniques et chef du service assainissement de la Cara. « D'un autre côté, les prélèvements sont revus fortement à la baisse par les services de l'Etat, et nous avons une

offre en terme d'eaux traitées. L'idée est donc d'essayer de concilier l'offre et la demande. »

« Je pense que ce sera une obligation, dans quelques années »

La réutilisation d'eaux usées pour de l'arrosage est assez rare en France, mais ce n'est pas une nouveauté à la Cara. « Cela se fait déjà sur les stations de St-Palais et des Mathes, mais pour arroser le golf et d'autres espaces verts », explique Jacques Lys, maire de Breuille et vice-président de la communauté d'agglomération en charge de l'assainissement.

« On utilise environ 300 000 m³ par an », sur un volume total proche des 4, 000 000 m³ (l'excédent étant rejeté dans l'estuaire). Pour cet ancien



Le projet pilote serait réalisé à la station d'épuration de Cozes, sur un volume d'environ 100 000 m³ d'eau par an.

agriculteur, l'extension de cette réutilisation à des usages agricoles est une solution d'avenir.

« Je pense que ce sera une obligation, dans quelques années », confie-t-il. Et ses observations le confortent dans l'idée que ces eaux seront nécessaires. « Chez moi, à cette époque de l'année, on est en général entre 800 et 1000 mm de pluie. On ne les atteint pas aujourd'hui... Je connais très bien ma commune, et je vois que des fossés qui coulaient tout l'hiver ne coulent pas depuis l'an dernier. Il y a un déficit hydrique. »

La Cara a donc décidé d'avancer sur ce dossier. Dès fin 2019, elle avait lancé une étude avec le consultant en environnement Ecofilae (basé à Montpeller), spécialisé dans le traitement des eaux usées. Au mois de septembre dernier, le conseil communautaire a voté à l'unanimité en faveur d'une candidature à l'appel à projets « Économie circulaire de l'eau » lancé par l'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne. « Un premier dossier devait être déposé fin octobre pour que la candidature soit sélectionnée, et un second, plus complexe, est à fournir avant la fin du mois de mars », détaille Cécile

Ducos. « Nous espérons vraiment être choisis par l'Agence de l'eau. »

Un projet en deux phases

Le projet comporte tout d'abord une phase « pilote », autour de la station d'épuration de Cozes (à proximité du secteur de la Seudre, le plus demandeur en irrigation), afin de démontrer la faisabilité de l'opération. « Ça représenterait à peu près 100 000 m³ réutilisés, pour couvrir une soixantaine d'hectares répartis entre trois ou quatre agriculteurs. C'est un projet démonstrateur, pilote, pour montrer la faisabilité, convaincre et rassurer. » Des études sont prévues pour s'assurer de la bonne qualité des eaux utilisées (lire l'encadré).

Si les premiers résultats sont concluants, la Cara élargira l'opération sur une zone plus vaste, avec les eaux usées des stations de St-Palais et des Mathes. Le volume utilisé serait plus important (il reste à préciser, mais serait compris entre 2 et 4, millions de m³)


pour une surface irriguée aux alentours du millier d'hectares. Pour stocker l'eau, une réserve serait créée, d'un volume d'environ 500 000 m³, à l'est de Saujon, « afin de substituer aux arrosages qui se font avec l'eau de la Seudre », indique Jacques Lys. « On pourra, depuis la station d'épuration, renvoyer de l'eau dans cette réserve au fur et à mesure que les agriculteurs arroseront. »

Pas d'opposition pour l'heure

« Cette réutilisation de l'eau est un projet très important pour la Cara et son président, Vincent Braud, lors de ce mandat », assure le vice-président. Selon lui, le projet de Cozes (qui comprend également une réserve, mais plus petite) pourrait sortir de terre dès la fin 2023 ou début 2024. Pour celui de St-Palais/Des Mathes, il faudra attendre quelques années de plus. Les élus aimeraient avancer plus vite, mais sont conscients des freins réglementaires... et de l'importance d'une bonne concertation.

Le projet pilote pourrait sortir de terre dès fin 2023 - début 2024.

« Il faut prouver que nous sommes capables de nous réunir pour aller dans la même direction, pour apporter de l'eau aux agriculteurs afin qu'ils puissent arroser sans prendre dans le milieu. » Des discussions, indique Cécile Ducos, regroupent déjà la Chambre d'agriculture, l'ASA de Saint-tonge, le Sage Seudre (qui élabore actuellement le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin de la Seudre), des associations, le Département, le Syres, l'ARSA... « Toutes les parties prenantes dans le domaine de l'eau. » « Et pour l'instant, nous n'avons pas d'opposition », assure Jacques Lys. **KEVIN BRANCALEONI**



16 POINTS SERVICE IRRIGATION PROCHES DE CHEZ VOUS !

Un Savoir-Faire et des équipes spécialisées

- Études
- Enrouleurs, rampes, pivots
- Pompages
- Variation de vitesses
- Commandes à distance
- Automatismes

49

Notre Dame d'Allousson

St Léger / Cholet

Les Herbiers

Thouars

Maillé les Aubiers

Chantonnay

Antigny

Nantiers

Fontaines

85

Venansault

79

Coulonges sur l'Autize

Fontaines

16

Saint Jean d'Angély

17

Cognac

86

Fontaines

86 Nord

Fontaines

86 Sud

Fontaines

Notre contact 49 et 85 Nord
Olivier LIMOUSIN
06 11 99 36 85

Notre contact 85 Sud
Christophe THIBAUD
06 12 48 99 49

Notre contact 79 - 86 Sud
Anthony LLEU
06 22 97 24 56

Notre contact 86 Nord
Dennis LIEBAUD
06 20 82 80 89


Notre contact Nord 17
Didier MAURIN
06 12 48 99 43

Notre contact Sud 17-16
Fabrice PINAUD
06 49 86 13 30

VOTRE CONCESSIONNAIRE

HYDRANCE

IRRIFLEXION



QUELLE QUALITÉ POUR LES EAUX TRAITÉES ?

« La qualité des eaux traitées s'adapte au milieu récepteur, dans lequel on va les rejeter », rappelle Cécile Ducos. La Cara a déjà l'habitude de travailler sur les rejets en milieux délicats : la baignade dans l'estuaire, l'ostréiculture pour la station de La Tremblade, à l'embouchure de la Seudre... « L'idée n'est pas d'avoir de l'eau potable en sortie de station d'épuration. Ce serait du gâchis d'argent public d'en rejeter dans un milieu qui n'est pas constitué d'eau potable... Mais il ne faut pas rejeter non plus une eau de qualité inférieure au milieu, afin de ne pas dégrader la qualité de celui-ci. » Dans le cadre de l'irrigation agricole, des différences existent selon le type de cultures envisagées. « Pour l'heure, nous sommes partis sur de l'irri-

gation de grandes cultures. Le maraichage, par exemple, nécessiterait d'aller un petit plus loin en terme de qualité, sur une qualité A alors que nous sommes partis sur une qualité B. Mais nous en sommes encore au stade des études de faisabilité, alors peut-être que nous irons plus loin. » Afin de suivre cette qualité et de répondre aux questions que ne manquent pas de se poser les riverains, les agriculteurs et même les organismes de collecte des céréales, la Cara va travailler avec l'université de Bordeaux sur le dispositif pilote de Cozes « pour vérifier la présence, ou plutôt l'absence, de polluants émergents tels que les produits pharmaceutiques, les microplastiques, ce genre de choses... »

Charente-Maritime

CHARENTES

Un guide sur les lieux et histoires insolites

Des îles secrètes, des gargouilles hommages, un cimetière classé secret-défense...



Le guide compte 250 pages d'anecdotes et d'histoires passionnantes. FREDERIC ARTSAU

Un obus transformé en autel sur l'île de Ré, le clocher de verre de l'église de Marans, les gargouilles en hommage à Cabu et Wolinski sur un monument rochelais, un cimetière de soldats britannique classé secret-défense à Dolus-d'Oléron, une réplique de la statue de la Liberté à Jonzac... entre autres pour la Charente-Maritime : des îles secrètes à Magnac-sur-Iouvre, un lit spécialement conçu pour le Général de Gaulle lors d'un passage à Angoulême, une pierre qui danse entre Rouillac et Anville... entre autres pour la Charente.

Les deux départements regorgent de trésors que Jean-Marie Beuzelin, journaliste indépendant et essayiste français, a recueillis dans un guide indispensable pour ceux qui pensent bien connaître les Charentes ou pour ceux qui souhaitent découvrir un autre visage de la région, hors des sentiers battus. Un guide sur les deux départements qui explore les sujets méconnus et insolites.

Fredéric Artsau

Contact et renseignements :
info@editionsjonglez.com ;
www.editionsjonglez.com

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

Des freins à l'utilisation des

Le monde agricole est notamment prêt, sur le Pays roynais, à réutiliser l'eau traitée par les stations d'épuration pour irriguer. Tous les voyants sont au vert mais les élus se plaignent de blocages

Stéphane Durand
s.durand@sudouest.fr

L'histoire est en marche mais le démarrage reste difficile. Si tous les voyants d'une réutilisation des eaux usées traitées pour différentes activités dont l'irrigation agricole sur le bassin-versant de la Seudre, en Pays roynais, sont au vert, les élus remarquent certains blocages.

Le président de la commission locale de l'eau, premier vice-président de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (Cara) et maire de Saujon Pascal Ferchaud se pose des questions. « La volonté politique des élus de la Cara est forte et en plus les moyens sont là. L'opportunité d'une avancée rapide est réelle. Lorsqu'on mesure les volumes d'eau traitée mobilisables et les usages qu'on pourrait en faire comme la lutte contre les incendies, l'irrigation agricole ou encore le nettoyage de voirie, c'est énorme. On est tous prêts mais j'ai l'impression que ça bloque quelque part », constate l' élu. Une inertie administrative serait en cause.



La réutilisation des eaux usées traitées pourrait notamment servir à l'irrigation. ARCHIVES S. D.

De quoi parle-t-on exactement ? Les eaux usées, sur le territoire, proviennent essentiellement des eaux ménagères (salles de bains et cuisines) qui sont généralement chargées de détergents, de graisses, de solvants, de débris organiques ou des eaux-vannes (rejets des toilettes) chargées de diverses matières organiques azotées et de germes fécaux.

« On est déjà en restriction d'usage de l'eau sur le bassin de la Seudre »

Ces eaux « sales » s'écoulent vers les stations d'épuration via le réseau d'assainissement et sont traitées à l'aide de différentes techniques pour les rendre « propres » avant leur rejet en mer depuis, entre autres, la station de Saint-Palais-sur-Mer. Un peu plus de six millions de mètres cubes d'eaux usées « lavées » y terminent leur course au niveau du puits de l'Auture, entre les plages du Platin et de la Grande Côte. Une perte colos-

sale. Ce sont ces eaux recyclées qui pourraient servir à différents usages.

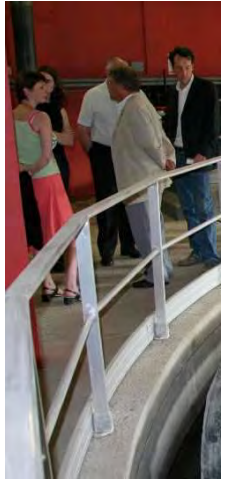
Sécheresse

Le golf de Royan, situé à proximité de la station saint-palaisienne, utilise déjà cette eau pour arroser ses greens. La Cara, elle, a fait savoir son envie d'aller plus loin. « Le besoin, pour arroser les cultures, est plutôt situé au sud de l'agglomération. Je voudrais que ce projet soit réalisé avant la fin du mandat. On va donc démarrer à partir de la station d'épuration de Cozes, plus petite que celle de Saint-Palais-sur-Mer. On prévoit la possibilité d'irriguer une quinzaïne d'hectares », a annoncé Jacques Lys, le maire de Breuille et vice-président de la Cara en charge de l'assainissement, lors d'un conseil communautaire.

Le réseau qui permettra d'acheminer ces eaux traitées de la station d'épuration vers les cultures sera en effet moins compliqué à mettre en place, pour l'instant, depuis Cozes, cette station étant la plus proche des exploitations agricoles. Pour ce qui est du financement du projet, la collectivité dispose d'un trésor de guerre conséquent avec 38,80 millions d'euros en caisse via le budget annexe de l'assainissement. L'argent n'est donc pas le problème. Au contraire. Le coût du mètre cube d'eau traitée réutilisée varie de 40 centimes à 2 euros. Tout dépend de la technologie utilisée et des usages concernés », avance Nicolas Condom, le président fondateur d'Ecoflae, une société de conseils spécialisée dans les projets de réutilisation des eaux usées.

Un groupe de travail

Du côté des irrigants, « on attend que ça ». C'est ce qu'a dit



Gaël Goulevant, le représentant des irrigants du secteur, lors d'une réunion organisée la semaine dernière à Saujon pour le début d'une grande concertation sur le sujet avec cette question : « À quelles conditions mettre en place une réutilisation d'eaux usées traitées sur le bassin-versant de la Seudre, pour un usage bénéfique aux milieux tout en étant économiquement viable ? »

Surtout, en cette période où la sécheresse fait des dégâts, l'intéressé regrette que ça n'aille pas plus vite. « On est déjà en restriction d'usage de l'eau sur le bassin de la Seudre. Il est urgent de trouver des solutions. » Avec le changement climatique, les choses ne vont



SUD OUEST

MAGAZINES DU WEEK-END

LE MAG SPÉCIAL IMMOBILIER

- Les nouvelles façons d'habiter.
- Le décryptage du marché.
- Tous les prix dans votre département.

Service d'achat unique membre du consortium

eaux usées traitées



La station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer, associée à celle des Mathes, rejettent toutes les deux 4,5 millions de mètres cubes d'eau usée traitée par an. R.C.

pas aller en s'arrangeant. « Ce sera effectivement de pire en pire », fait valoir Jean-Philippe David, le directeur du syndicat mixte du bassin de la Seudre. Plutôt que de pomper dans les réserves des cours d'eau avec les limites que ça impose, le monde agricole se dit prêt à

prendre ce virage du recyclage. Un groupe de travail multi-acteurs vient d'être mis en place avec trois réunions prévues en juin, septembre et octobre 2022. Sa mission : produire une liste de conditions à prendre en compte et à mettre en œuvre lors de la mise en place

de cette réutilisation des eaux usées traitées sur le territoire. L'enjeu n'est pas mince.

Sur sudouest.fr

Étes-vous prêt à consommer de l'eau usée traitée ?

Tout le monde est-il prêt à la réutilisation des eaux usées traitées ?

En France, la réutilisation des eaux usées traitées reste encore confidentielle. En cause, notamment, un manque de sensibilisation du public. En outre, son application pour des usages plus ou moins restrictifs, tels l'irrigation, la recharge de nappe ou la consommation directe, peut se trouver limitée du fait de la qualité des eaux en question qui possèdent une salinité élevée ou qui présentent des « micropolluants ».

Ce procédé souffre aussi – mais de moins en moins – d'un problème d'acceptabilité sociale. Les deux principales craintes étant les risques liés à la santé et une certaine réputation à réhabiliter des eaux « sales ». En France et à l'international, les laboratoires de re-

cherche en traitement des eaux travaillent activement au développement de nouveaux procédés innovants visant à rassurer et à faire bien étudier le bénéfice économique. Mais conviction est que les gens vont de plus en plus se tourner vers ce cycle vertueux du recyclage de l'eau. Un projet de ce type est viable s'il est sécurisé, rentable, faisable, acceptable et si une gouvernance peut le porter et met en place », président Nicolas Condorn, le président fondateur d'Écofilas. De toutes les laçons, l'avenir nous le dira-t-il le chaos ?

S. B.

Nicolas Condorn est le président fondateur d'Écofilas.



TOUR À LA VOILE 60 bateaux au départ de cette deuxième édition

Organisée par le Comité départemental de voile, elle partira de Rochefort et ralliera Royan du 3 au 9 juillet



Le départ de la première étape sera donné en début de matinée à Rochefort, le dimanche 3 juillet. ARCHIVES/SCALAP/ALBAFFI

Découvrir la côte du département par la mer, c'est tout l'attrait du tour de la Charente-Maritime à la voile. Cette année, 60 bateaux seront sur la ligne de départ contre 43 pour la première édition l'année passée. Le tour prendra son envol de Rochefort le dimanche 3 juillet. Le parcours traversera les ports Breton et d'Antioche ainsi que l'entrée de l'estuaire de la Gironde. Les cinq ports étapes seront Rochefort, Saint-Martin-d'Arçay, La Rochelle, Saint-Denis-d'Oléron et l'arrivée se fera au port de Royan le samedi 9 juillet.

« Ce tour est une vitrine pour le département », explique Stéphane Villain, président de Charente-Maritime Tourisme. Le but de la course est également de valoriser l'offre nautique. Sur chaque étape, il y aura des animations nautiques à découvrir : dériveur, planche à voile, paddle, wingsurf et voile radio commandée. Le tour se veut inclusif et des activités accessibles aux personnes en situation de handicap seront disponibles.

Pour cette nouvelle édition, le tour a signé un partenariat avec l'éducation nationale et des centres de loisirs locaux. Le but est de sensibiliser ces enfants à l'environnement maritime. Ils pourront bénéficier des activités terrestres proposées sur place par la Cité de l'Huilte, la Citadelle de l'Iroquois, le Moulin du Père Barzan, le Musée maritime de La Rochelle ainsi que l'école de la Mer. « Nous voulons toucher tous les publics », conclut Stéphane Villain. La volonté donc de rassembler le département autour de la voile.

Nathan Wilstak
informations : www.tourdelecharente-maritimevoile.com

FAITS DIVERS

Frayeur pour la conductrice et ses enfants

SAINTE-GEORGES-DE-BOGNE Un gros trou a attiré l'attention mardi en fin de journée, vers 18 h 50, à l'angle de l'avenue Jean-Jaures et de l'immeuble Doussinet. Une marianne au volant avec ses deux enfants dans la voiture a perdu le contrôle de son véhicule qui s'est retrouvé sur le toit. C'est lorsque son bébé s'est mis à pleurer que la conductrice aurait touché la tête et associé une voiture en stationnement



avant de se retrouver la tête à l'envers dans l'habitacle. Heureusement, cet accident spectaculaire n'a pas fait de blessés. Les pompiers ont tout de même emmené les occupants de la voiture pour des soins au centre hospitalier de Royan.

Édition mars 2023
 CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe

1.pdf

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m³ dont 2,14€/m³ pour l'eau potable et 2,32 €/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISEPA 2022)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'eau maître ou à l'eau président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maître ou l'eau président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions | <https://www.services.eaufrance.fr/guest/infos/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
 rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Éd. mars 2023

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p>0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p>2,37 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p>67,2 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
 <p>10,35 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	<p>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2022</p>	 <p>1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs</p>
 <p>1,76 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p>4,21 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p>12,31 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

 <p>6,90 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p>11 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, eau, éducation, information)</p>	 <p>29,70 € aux collectivités pour l'entretien des eaux usées urbaines et rurales</p>
 <p>17,30 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022</p>	 <p>7,10 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p>8,80 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	 <p>0,90 € pour la coopération décentralisée</p>	 <p>18,30 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,
30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr

Conception et réalisation : AELB DC - Adaptation AEGAG Mai 2021
© Agence de l'eau Iria-Meuse, Infocphoto & Jean-Louis Aubert



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/>
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

Nouveaux podcasts

➔ bit.ly/Podcasts-Eau



	COMMUNES	LINÉAIRE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			NBRE DE POSTES DE REFOULEMENT	
		GRAVITAIRE (KM)	REFOULEMENT (KM)	TOTAL (KM)	TOTAL	TÉLÉ- SURVEILLÉ
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER (et STEP LES MATHES- LA PALMYRE l'été)	ARVERT	31,101	14,871	45,973	21	16
	BREUILLET	25,038	12,078	37,116	25	10
	CHAILLEVETTE	13,842	7,191	21,033	11	5
	ÉTAULES	18,139	11,275	29,414	12	4
	LA TREMBLADE	0,208	0,077	0,285	1	0
	LE CHAY	0,899	0	0,899	0	0
	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	7,451	3,332	10,784	8	3
	LES MATHES	42,667	26,256	68,923	28	25
	MÉDIS	25,189	11,669	36,858	18	13
	MORNAC-SUR-SEUDRE	7,298	2,502	9,800	8	7
	ROYAN	149,684	13,253	162,936	39	28
	SAINT-AUGUSTIN	15,084	13,882	28,965	11	8
	SAINT-PALAIS-SUR-MER	66,497	27,914	94,411	21	20
	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	27,829	18,075	45,904	15	6
	SAUJON	47,584	11,479	59,063	34	30
VAUX-SUR-MER	52,759	7,558	60,317	15	9	
	TOTAL STEP	531,27	181,411	712,681	267	184
STEP de SAINT-GEORGES-DE- DIDONNE	MESCHERS-SUR-GIRONDE	36,133	10,601	46,734	20	9
	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	65,322	14,521	79,842	28	22
	SEMUSSAC	19,644	5,863	25,507	11	4
		TOTAL STEP	121,099	30,985	152,084	59
STEP de LA TREMBLADE	LA TREMBLADE	59,847	12,556	72,403	38	28
STEP de COZES	STEP de COZES	15,467	2,136	17,603	6	2
	« Javrezac »	0,999	0,184	1,183	1	1
		TOTAL COZES	16,466	2,320	18,786	7
MORTAGNE-SUR- GIRONDE	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7,707	3,933	11,639	9	3
TALMONT-SUR-GIRONDE	TALMONT-SUR-GIRONDE	2,240	0,976	3,216	2	2
ARCES-SUR-GIRONDE	ARCES-SUR-GIRONDE	3,470	1,488	4,958	3	2
LE CHAY	LE CHAY	3,601	1,595	5,195	4	3
ÉPARGNES	ÉPARGNES	2,631	1,375	4,006	3	3
BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	BOUTENAC-TOUVENT	3,321	1,327	4,649	3	1
	BRIE-SOUS-MORTAGNE	2,983	0,855	3,839	4	3
		TOTAL LAGUNE	6,305	2,183	8,488	7
CHENAC-SAINT-SEURIN- d'UZET	CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	4,342	1,693	6,035	4	3
GRÉZAC	GRÉZAC	3,343	1,798	5,140	4	3
BARZAN (Bourg et Plage)	« Bourg »	2,733	1,345	4,078	6	3
	« Plage »	2,330	0,359	2,689	2	2
		TOTAL BARZAN	5,063	1,705	6,768	8
CORME-ÉCLUSE	CORME-ÉCLUSE	3,305	1,342	4,648	4	4
FLOIRAC	« Fiolle »	2,178	0,367	2,545	2	2
	« Mageloup »	2,318	0,894	3,212	2	2
		TOTAL FLOIRAC	4,497	1,261	5,757	4
SABLONCEAUX	« Saint André »	1,982	0,699	2,681	2	2
	« Le Pont »	1,172	0,873	2,045	3	2
	« Toulon-Chez Chailoux »	2,248	1,368	3,616	5	5
		TOTAL SABLONCEAUX	5,402	2,940	8,342	10
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	4,051	4,208	8,259	4	4
TOTAL CARA		784,636	253,769	1038,405	437	299



NOMBRE D'ABONNÉS

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable. Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2022) :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS (POPULATION MUNICIPALE)	NOMBRE TOTAL D'ABONNÉS ASSAINISSEMENT (AC + ANC)	NOMBRE D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT	TAUX D'ABONNÉS DESSERVIS PAR LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (%)	NOMBRE D'ABONNÉS EN ANC	TAUX D'ABONNÉS EN ANC (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	760	487	216	44,4	271	55,6
ARVERT	3 566	2 789	2 621	94	168	6,0
BARZAN	463	385	268	69,6	117	30,4
BOUTENAC-TOUVENT	228	154	105	68,2	49	31,8
BREUILLET	3 010	2 061	1 870	90,7	191	9,5
BRIE-SOUS-MORTAGNE	243	169	147	87	22	13
CHAILLEVETTE	1 610	1 116	1 051	94,2	65	5,8
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	598	519	225	43,4	294	56,6
CORME-ÉCLUSE	1 127	494	0	0,0	494	100,0
COZES	2 150	1 549	1 251	80,8	298	19,2
ÉPARGNES	874	518	112	21,6	406	78,4
ÉTAULES	2 618	1 889	1 816	96,1	73	3,9
FLOIRAC	413	182	56	30,8	126	69,2
GRÉZAC	938	574	225	39,2	349	60,8
LA TREMBLADE	4 322	5 854	5 677	97	177	3,0
LE CHAY	778	400	263	65,8	137	34,3
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	876	607	599	98,7	8	1,3
LES MATHES	2 110	4 972	4 854	97,6	118	2,4
MÉDIS	2 992	1 823	1 609	88,3	214	11,7
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 123	3 830	3 482	90,9	348	9,1
MORNAC-SUR-SEUDRE	855	680	648	95,3	32	4,7
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	916	820	635	77,4	185	22,6
ROYAN	18 419	20 846	20 823	99,9	23	0,1
SABLONCEAUX	1 391	674	324	48,1	350	51,9
SAINT-AUGUSTIN	1 381	1 200	1 145	95,4	55	4,6
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 342	6 433	6 373	99,1	60	0,9
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3 907	6 335	6 298	99,4	37	0,6
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 733	797	183	23	614	77
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 309	1 991	1 902	95,5	89	4,5
SAUJON	7 180	5 067	4 909	96,9	158	3,1
SEMUSSAC	2 405	1 603	1 332	83,1	271	16,9
TALMONT-SUR-GIRONDE	98	161	145	90,1	16	9,9
VAUX-SUR-MER	3 926	5 706	5 690	99,7	16	0,3
TOTAL CARA	83 661	82 685	76 854	92,9	5 831	7,1

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 941 267 m³ (volume facturé en 2021 = 5 841 660 m³, soit une hausse de 2 %). Moyenne 2013-2022 = 5 867 162 m³.

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 77 m³ pour l'année 2022.





CHIFFRES CLÉS



OUVRAGES DE TRAITEMENT	CAPACITÉ ÉPURATOIRE (EN ÉQUIVALENTS HABITANTS)	VOLUME D'EAUX USÉES TRAITÉES EN 2022 (EN M ³)
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER	175 000	5 788 524
STEP des MATHES-LA PALMYRE	52 000 (fonctionnement estival)	235 365
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	64 000	720 588
STEP de LA TREMBLADE	24 000	456 860
STEP de COZES	3 000	87 972
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	500	15 681
Lagune de BARZAN/BOURG	500	14 131
Lagune de BARZAN/PLAGE	500	15 791
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	700	9 196
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN- D'UZET	600	12 099
Lagune d'ÉPARGNES	250	7 795
Lagune de GRÉZAC	500	18 453
Lagune de LE CHAY	500	31 001
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 500	36 092
Lagune aérée de SAINT-ROMAIN-DE- BENET	550	27 159
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	500	8 007
Filtres plantés de roseaux de CORME- ÉCLUSE	700	8 241
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/ FIOLLE	450	7 098
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/ MAGELOUP	240	7 044
Filtres plantés de roseaux de SABLON- CEAUX/SAINT-ANDRÉ	340	6 846
Filtres plantés de roseaux de SABLON- CEAUX/TOULON-CHEZ CHAILLOUX	450	23 716
Filtre à sable de SABLONCEAUX /LE PONT	250	8 543
Disques Biologiques + Filtres Plantés de roseaux de COZES / JAVREZAC	140	1 533
TOTAL CARA	327 170	7 547 667

Nota : La moyenne est de 6 483 689 m³ d'eaux usées traitées depuis 2013.



CHIFFRES CLÉS



LES RÉSEAUX

- **33 communes** équipées d'un réseau public d'assainissement.
- **1 038 km de réseau** dont 785 km en gravitaire et 253 km en refoulement.
- **437 postes de refoulement** (299 sont télésurveillés et 34 sont équipés d'un groupe électrogène de secours).
- **5 bassins de stockage** en cas de surverse.
- **31 unités de lutte contre les odeurs + 19 injections d'air.**

LES ABONNÉS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **76 854 abonnés soit 93 % des habitations** de l'agglomération Royan Atlantique.

VOLUME TOTAL D'EAUX USÉES FACTURÉ AUX ABONNÉS

- **5 941 267 m³.**

VOLUME TOTAL D'EAUX USÉES ÉPURÉES

- **7 547 667 m³.**



QUANTITÉ DE BOUES PRODUITES PAR LES DIFFÉRENTS OUVRAGES

- **3 027 Tonnes de matières sèches hors chaux valorisées par épandage agricole sur 948 ha.**
- Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 50 agriculteurs associés.

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 1^{ER} JANVIER 2022

- **1,92 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau) ou **2,27 € TTC/m³** pour une facture de 80 m³.
- **2,19 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (redevance agence de l'eau comprise) ou **2,55 € TTC/m³** pour une facture de 80 m³.



LES USAGERS DU SPANC « SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

- **5 831 dispositifs d'Assainissement Non Collectif** sont présents sur le territoire communautaire soit environ 7 % des habitations.
- **122 nouvelles installations mises en service** et contrôlées en 2022.
- **177 installations existantes diagnostiquées** en 2022 dont 172 ventes.



CHIFFRES CLÉS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

CARTE DES ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5 stations d'épuration « STEP » / 11 lagunes / 5 filtres plantés de roseaux / 1 filtre à sable
1 disques biologiques + filtres plantés de roseaux



CAPACITÉ ÉPURATOIRE

DE 327 170 ÉQUIVALENTS HABITANTS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

CARTE DES ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

